

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES À LEUR REPRÉSENTATION
DIPLOMATIQUE : UNE ÉTUDE CROISÉE DES CAS DU RWANDA ET DU
NIGÉRIA

TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉ
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
YALY CARLA ADIMA

NOVEMBRE 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Faculté de science politique et de droit
Département de science politique

Le présent travail de recherche bidisciplinaire intitulé
*De l'autonomisation des femmes à leur représentation diplomatique : une étude
croisée des cas du Rwanda et du Nigéria*

Présenté par
Yaly Carla Adima

A été évalué par le jury composé de

Romain Lecler
Direction de recherche

Issiaka Mandé
Évaluateur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév. 04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de recherche pour son accompagnement rigoureux, ses conseils éclairés et son soutien constant tout au long de l'élaboration de ce travail. Sa disponibilité et son exigence intellectuelle ont été des moteurs essentiels dans la concrétisation de ce projet.

Je remercie également chaleureusement le professeur en charge de la correction de ce travail pour sa lecture attentive et ses remarques constructives, qui ont grandement enrichi cette recherche.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des professeurs qui m'ont accompagnée tout au long de ma maîtrise. Leur enseignement, leur bienveillance et leur engagement pédagogique ont largement contribué à mon développement académique et personnel.

TABLE DES MATIERES

Résumé.....	VI
Introduction.....	1
1. Théorie féministes et impact des femmes en gouvernance.....	5
1.1. Perspectives théoriques sur les politiques d'autonomisation des femmes.....	5
1.2. L'hétérogénéité du groupe de femmes : un enjeu pour les politiques d'autonomisation	6
1.3. L'autonomisation des femmes face au récits anti-genre	9
2. Rwanda : une révolution féminine au cœur de la reconstruction post-génocide	12
2.1. Héritage du passé : La reconstruction du Rwanda après le génocide	12
2.2. L'autonomisation des femmes comme levier de reconstruction nationale	14
2.3. Limites de l'autonomisation : entre avancées légales et réalités socio-économiques ..	16
2.4. Diplomatie et paradoxe : le Rwanda sur la scène internationale	18
3. L'autonomisation des femmes au nigeria : entre héritage culturel et obstacles institutionnels.....	22
3.1. Le poids de l'histoire et des traditions : Un regard sur le passé et le présent des femmes nigérianes.....	22
3.2. Obstacles structurels et institutionnels à l'égalité des genres	23
3.3. Représentation politique	25
3.4. Traduction diplomatique : un acteur engagé sur la scène internationale	27
4. Leadership politique et carrières diplomatiques féminines	31
4.1. Louise Mushikiwabo : Symbole de la diplomatie inclusive rwandaise.....	31

4.2. Le rôle de Joy Mukanyange dans la diplomatie rwandaise	35
4.3. Parcours et contributions de Ngozi Okonjo-Iweala.....	37
4.4. Joy Uche Ogwu : carrière	41
Conclusion	45
Annexe	49
Annexe A : Portraits commentés des diplomates étudiées.....	49
Annexe B : Tableaux comparatifs sur la représentation diplomatique des femmes.....	51
Bibliographie.....	57

RÉSUMÉ

Cette recherche s'intéresse à l'impact des politiques d'autonomisation des femmes sur leur accès et leur représentation dans les fonctions diplomatiques, à travers une étude comparative des cas du Rwanda et du Nigeria. Il vise à comprendre comment ces politiques, mises en œuvre dans des contextes politiques, historiques et culturels distincts, influencent les trajectoires professionnelles des femmes dans un domaine historiquement masculinisé.

En s'appuyant sur un cadre théorique féministe intersectionnel, cette étude explore les facteurs structurels, institutionnels et symboliques qui facilitent ou freinent la présence des femmes dans la diplomatie. Le Rwanda, marqué par une volonté politique affirmée de reconstruction post-génocide, se distingue par des réformes ambitieuses en matière de genre. À l'inverse, le Nigeria, confronté à des résistances sociales et institutionnelles persistantes, peine à traduire ses engagements normatifs en changements concrets.

À travers l'analyse de parcours de diplomates influentes comme Louise Mushikiwabo et Joy Mukanyange pour le Rwanda, Ngozi Okonjo-Iweala et Joy Uche Ogwu pour le Nigeria, le travail met en lumière les stratégies d'adaptation, les obstacles rencontrés, et les rôles que ces femmes jouent sur la scène internationale. L'étude démontre que l'autonomisation réelle des femmes en diplomatie ne dépend pas uniquement des politiques officielles, mais de leur intégration dans des structures étatiques favorables et durables.

MOTS-CLÉS : Autonomisation des femmes, diplomatie, genre, Rwanda, Nigeria, intersectionnalité, politiques publiques, leadership féminin

INTRODUCTION

L'autonomisation des femmes constitue aujourd'hui un enjeu stratégique dans les politiques de développement, notamment en Afrique, où les efforts visant à renforcer l'égalité des genres se sont multipliés sous l'impulsion des organisations internationales (OIs) et des ONG (Annika Rudman et al., 2023). Ces politiques, bien qu'orientées par des normes internationales communes, produisent des résultats variables selon les contextes nationaux. L'un des domaines où ces écarts se révèlent de façon particulièrement significative est la diplomatie, longtemps monopolisée par les hommes.

L'étude des trajectoires des femmes dans les fonctions diplomatiques permet d'évaluer l'effectivité des politiques d'autonomisation. La présence féminine dans la diplomatie est aujourd'hui perçue comme un indicateur de modernité et de conformité aux normes internationales, impactant l'image que projette un État à l'étranger (Townes, 2020). Toutefois, cette reconnaissance symbolique ne garantit pas une transformation profonde des rapports de genre dans les institutions. La diplomatie, en tant qu'espace étatique et international, est un terrain d'analyse privilégié pour comprendre comment s'articulent dynamiques locales, représentations internationales et enjeux de genre.

Dans son article « The (Geo)politics of Gender and Sexuality Diversity in a Multipolar World: Reading African Anti-Genderisms beyond the Transatlantic », Haley McEwen (2022) analyse comment des réseaux conservateurs transnationaux, notamment

américains, influencent les dynamiques politiques africaines en diffusant des discours anti-genre. Elle met en lumière la manière dont ces acteurs contribuent à renforcer des politiques et des idéologies hostiles à l'égalité des sexes, en s'opposant aux normes internationales des droits des femmes et des minorités sexuelles. Des institutions telles que la Banque africaine de développement ou la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies ont activement soutenu des politiques d'égalité, tout en soulignant les profondes disparités existantes entre pays (Haley McEwen, 2022).

Dans ce contexte, le Rwanda et le Nigeria sont examinés comme deux cas contrastés pour analyser l'impact des politiques d'autonomisation des femmes dans le domaine diplomatique. Le Rwanda est souvent cité comme un modèle, avec une forte représentation féminine au parlement et dans l'administration, tandis que le Nigeria reste marqué par une faible présence des femmes, notamment dans les sphères diplomatiques. Cette opposition soulève une question centrale : **dans quelle mesure les politiques d'autonomisation des femmes mises en œuvre au Rwanda et au Nigeria ont-elles contribué à transformer les rapports de genre dans la diplomatie, en permettant aux femmes diplomates de ces deux pays de bénéficier de ces politiques dans le développement de leurs carrières nationales et internationales ?**

L'objectif est de comprendre comment ces femmes accèdent aux postes de pouvoir, quelles stratégies elles déploient pour surmonter les obstacles, et dans quelle mesure leur genre influence leur capacité à représenter leur pays sur la scène internationale. Le cadre comparatif entre le Rwanda et le Nigeria permet ainsi de mettre en lumière les facteurs structurels, culturels et politiques qui façonnent l'efficacité réelle des politiques d'égalité.

L'hypothèse centrale repose sur l'idée que l'efficacité des politiques d'autonomisation en diplomatie dépend moins de leur existence formelle que de leur intégration au sein de contextes institutionnels favorables. Certaines nations, comme le Rwanda, ont su associer volontarisme politique et réforme institutionnelle, tandis que d'autres, comme le Nigeria, peinent à surmonter les résistances sociales et structurelles (Annika Rudman et al., 2023 ; Jarpa Dawuni, 2021). Ainsi, l'impact réel de ces politiques ne peut être mesuré indépendamment des dynamiques internes à chaque pays.

Pour appréhender ces enjeux, cette étude s'appuie sur les théories féministes, en relations internationales et en sociologie du genre, pour analyser les trajectoires des femmes diplomates au Rwanda et au Nigeria. En mobilisant notamment l'intersectionnalité, elle examine comment les rapports de genre, de classe et d'origine influencent l'accès des femmes aux sphères de pouvoir.

La première partie développe le cadre théorique, en ancrant l'analyse des rapports de genre dans les réalités africaines, afin de mieux comprendre la structuration genrée du champ diplomatique. La deuxième partie se concentre sur les contextes politiques et institutionnels des deux pays, en évaluant les dispositifs d'autonomisation des femmes et leur interaction avec les normes internationales. Enfin, la troisième partie s'appuie sur des entretiens et récits de vie de diplomates pour analyser concrètement leurs stratégies, contraintes et positionnements.

Cette recherche s'appuie sur une approche qualitative comparative, combinant analyses théoriques, institutionnelles et biographiques. Elle vise à évaluer si la présence des femmes dans la diplomatie rwandaise et nigériane traduit un changement structurel ou demeure essentiellement symbolique. Le choix du Rwanda et du Nigeria repose sur un contraste

significatif : d'un côté, un pays souvent cité comme modèle d'inclusion féminine en gouvernance ; de l'autre, un État marqué par des inégalités persistantes malgré ses engagements internationaux. Ce contraste offre un cadre pertinent pour examiner l'impact différencié des politiques d'autonomisation selon les contextes culturels, politiques et institutionnels.

Pour analyser concrètement ces dynamiques, l'étude mobilise les parcours de quatre diplomates influentes Louise Mushikiwabo et Joy Mukanyange pour le Rwanda, Ngozi Okonjo-Iweala et Joy Uche Ogwu pour le Nigeria. En s'inspirant des travaux de Catriona Standfeld, l'approche repose sur l'analyse de récits de vie, permettant de saisir comment ces femmes composent avec les normes de genre, les opportunités politiques et les contraintes structurelles dans un champ historiquement masculinisé (Standfeld Catriona, 2022). Cette méthode qualitative est enrichie par un cadre d'analyse féministe intersectionnel, prenant en compte des facteurs tels que le genre, la classe sociale, l'origine ethnique et le parcours éducatif. Elle permet ainsi de mieux comprendre les conditions réelles d'accès des femmes aux fonctions diplomatiques et les marges de pouvoir qu'elles y exercent.

1. Théorie féministes et impact des femmes en gouvernance

1.1. Perspectives théoriques sur les politiques d'autonomisation des femmes

Les théories féministes en droit international soulignent que l'autonomisation des femmes ne peut se réduire à une simple augmentation de leur représentation numérique dans les sphères de pouvoir. Si cette progression est souvent perçue comme un indicateur de progrès, elle ne garantit ni un réel changement des rapports de pouvoir, ni la prise en compte effective des revendications féminines (Médiatrice Kagaba, 2015). À cet égard, des chercheuses comme Jarpa Dawuni et Jaya Ramji-Nogales insistent sur la nécessité d'aller au-delà des quotas pour favoriser une inclusion significative, pluraliste et participative. L'enjeu est de permettre l'expression des voix historiquement marginalisées, en particulier dans un contexte de résurgence des mouvements nationalistes et de résistances structurelles qui freinent la pleine participation des femmes (Jarpa Dawuni, 2021).

Dans cette perspective, l'intersectionnalité constitue un outil central pour repenser l'autonomisation. Elle offre une lecture plus fine des inégalités, en articulant les dimensions du genre avec d'autres facteurs de discrimination tels que la race, la classe, l'âge, l'orientation sexuelle ou le lieu de résidence (Rimmer, 2019). Cette approche met en lumière la diversité des expériences féminines et permet d'adapter les politiques publiques aux réalités spécifiques des différents groupes de femmes. Par exemple, une femme rurale ne vivra pas les mêmes obstacles qu'une femme urbaine, bien qu'elles soient toutes deux confrontées à des inégalités de genre (Jarpa Dawuni, 2021).

Dans ce contexte, les politiques d'autonomisation des femmes désignent un ensemble de mesures visant à renforcer leur position dans tous les domaines de la société, tout en prenant

en compte les discriminations multiples auxquelles elles peuvent être confrontées (Ramji-Nogales, 2019). Il ne s'agit pas seulement d'encourager leur participation dans les sphères publiques et privées, mais aussi de veiller à ce que les obstacles spécifiques touchant les femmes les plus marginalisées soient intégrés dès la conception des politiques.

Cette approche est particulièrement pertinente pour analyser les trajectoires des diplomates rwandaises et nigérianes. À travers l'intersectionnalité, on comprend comment leurs identités multiples en termes de genre, de race, de classe ou d'origine influencent leur capacité à évoluer dans des milieux diplomatiques souvent dominés par des normes masculines et occidentales (Haley McEwen, 2022). Ce cadre d'analyse dépasse la seule question du genre pour mieux cerner les défis spécifiques rencontrés par ces femmes dans l'exercice de leur pouvoir. Certaines sont vues comme des figures d'émancipation incarnant un potentiel de changement, tandis que d'autres voient leur légitimité remise en cause par des stéréotypes raciaux et sociaux (Towns, 2020).

L'analyse intersectionnelle déconstruit ainsi les obstacles structurels rencontrés par ces femmes et éclaire comment leurs expériences contribuent à redéfinir les normes de pouvoir et de représentation en diplomatie. Elle met en lumière les défis spécifiques des femmes diplomates africaines et offre un cadre nuancé pour évaluer leur impact réel dans les institutions internationales.

1.2. L'hétérogénéité du groupe de femmes : un enjeu pour les politiques d'autonomisation

L'autonomisation des femmes est aujourd'hui un enjeu majeur des politiques de développement en Afrique, où les normes sociales, politiques et culturelles continuent de

limiter leur accès aux espaces de pouvoir. Pour évaluer l'impact des politiques d'égalité de genre sur les carrières des femmes diplomates au Rwanda et au Nigeria, il est essentiel d'analyser les dynamiques institutionnelles et idéologiques qui les favorisent ou les freinent (Jarpa Dawuni, 2021).

Un enjeu majeur demeure les stéréotypes sociaux qui restreignent l'exercice des droits des femmes, malgré l'existence de lois contre les discriminations (Jarpa Dawuni, 2021). Bien que plusieurs pays africains aient adopté des textes criminalisant la violence basée sur le genre, leur application reste souvent insuffisante, en raison de mécanismes judiciaires faibles. L'efficacité de ces lois est cruciale pour garantir aux femmes un accès réel aux responsabilités publiques, notamment dans la diplomatie, où un soutien institutionnel solide est nécessaire (Jarpa Dawuni, 2021).

Dans cette perspective, l'intégration transversale du genre dans les institutions politiques et judiciaires est un levier clé pour promouvoir le leadership féminin en Afrique. Des instruments régionaux tels que la *Déclaration solennelle sur l'égalité de genre en Afrique* ou la *Stratégie pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes 2018–2028* de l'Union africaine visent à créer un cadre favorable à l'émergence des femmes dans les sphères de pouvoir (Gebeye, 2021, p.181). Ces normes, bien que souvent symboliques, renforcent la légitimité des femmes diplomates, leur permettant de porter des revendications plus inclusives aux niveaux national et international.

Cependant, le groupe des femmes n'est pas homogène, et les politiques d'autonomisation doivent intégrer cette diversité (Jarpa Dawuni, 2021). L'approche intersectionnelle montre comment les différentes formes de marginalisation liées à la classe, l'ethnie, la religion ou

l'orientation sexuelle se combinent pour compliquer l'accès aux postes de pouvoir. Par exemple, au Nigeria, les femmes lesbiennes subissent une double exclusion, accentuant leur marginalisation dans les structures décisionnelles (Jarpa Dawuni, 2021, p.60). Cette analyse souligne l'importance de politiques sensibles à la pluralité des expériences féminines pour une inclusion véritable.

Dans le domaine diplomatique, la diversité des femmes diplomates revêt une importance particulière : elles représentent non seulement leur État, mais aussi une image de modernité et de gouvernance inclusive (Annika Rudman et al., 2023). Des dispositifs tels que les quotas de genre, les comités de suivi et les nominations à des postes clés, soutenus par des institutions nationales et internationales, visent à accroître leur visibilité et leur représentativité, notamment dans les ministères des Affaires étrangères (Annika Rudman et al., 2023). Ainsi, la diplomatie devient un terrain stratégique pour la mise en œuvre des engagements étatiques en faveur de l'égalité.

Les études féministes offrent des cadres théoriques pour comprendre ces dynamiques. La perspective différentialiste postule que, du fait de leur exclusion historique, les femmes seraient plus susceptibles de promouvoir des politiques justes et sociales, leur présence pouvant ainsi enrichir la gouvernance diplomatique (Jarpa Dawuni, 2021, p.100). Cependant, cette vision est nuancée par les approches anti-essentialistes, qui soulignent que les femmes, comme les hommes, possèdent des identités multiples et des parcours diversifiés, et que le genre seul ne suffit pas à expliquer leurs choix politiques.

Les débats théoriques insistent sur la nécessité d'une analyse nuancée des femmes en diplomatie, qui dépasse leur simple présence pour considérer leur capacité à mobiliser

ressources, réseaux et compétences, conditionnant ainsi leur impact réel (Annika Rudman et al., 2019). Cependant, les juridictions régionales comme la Cour de la CEDEAO ou la Cour africaine des droits de l'homme peinent à reconnaître les discriminations croisées auxquelles certaines femmes sont confrontées, limitant l'efficacité des recours juridiques et la compréhension des inégalités complexes de genre (Annika Rudman et al., 2019, p.500).

L'intégration explicite de l'intersectionnalité dans les politiques publiques permettrait une approche plus inclusive, prenant en compte la diversité des parcours féminins (Gebeye, 2021). Dans la diplomatie, cette perspective aide à identifier les femmes capables d'infléchir les politiques nationales, en les considérant non seulement comme représentantes de leur État, mais aussi comme actrices de changement social (Gebeye, 2021).

L'éducation joue un rôle central dans ce processus : un accès équitable à un enseignement de qualité, libéré des biais sexistes, est essentiel pour former des femmes leaders (Jarpa Dawuni, 2021, p.177). Les femmes diplomates proviennent généralement de parcours scolaires soutenus par des politiques volontaristes, faisant de l'investissement dans l'éducation des filles un levier fondamental non seulement pour la justice sociale, mais aussi pour la croissance économique et la bonne gouvernance (Jarpa Dawuni, 2021 ; Gebeye, 2021).

1.3. L'autonomisation des femmes face au récits anti-genre

Les discours anti-genre dans plusieurs États africains s'inscrivent dans une dynamique de résistance politique face à une influence occidentale perçue comme néocoloniale (Haley McEwen, 2022, p.98). Contrairement à la promotion universelle des droits des femmes et des minorités de genre prônée en Occident, ces positions revendiquent la défense de valeurs locales

et d'une identité culturelle africaine. Cette opposition dépasse le simple rejet culturel : elle vise à restaurer un ordre moral et politique fondé sur les traditions, en réponse à l'histoire coloniale.

Haley McEwen montre que ce rejet est alimenté, entre autres, par l'influence croissante de groupes religieux et politiques conservateurs transnationaux, en particulier originaires des États-Unis (Haley McEwen, 2022). Ces réseaux diffusent en Afrique une rhétorique anti-genre s'opposant à l'autonomisation des femmes, aux droits des personnes LGBTQ+ et à l'éducation sexuelle, en promouvant un ordre moral prétendument conforme aux « valeurs africaines » (Haley McEwen, 2022, p.108). En dénonçant les normes de genre véhiculées par l'Occident et les organisations internationales, certains gouvernements africains renforcent leur légitimité en s'appuyant sur un récit de souveraineté. Toutefois, cette posture entraîne l'instrumentalisation des droits des femmes, notamment celles issues de minorités sexuelles ou marginalisées, présentées comme les symboles d'une influence étrangère incompatible avec les réalités locales (Haley McEwen, 2022).

Une contradiction marquante caractérise certains États africains : bien qu'ils ratifient des instruments internationaux comme la CEDAW ou le Protocole de Maputo en faveur des droits des femmes, ils peinent à les appliquer concrètement dans leurs politiques nationales (Haley McEwen, 2022). Ce décalage crée un double discours où les engagements internationaux servent surtout à entretenir une image progressiste à l'extérieur, sans réel changement sur le plan interne. Cette situation rend le positionnement des femmes diplomates particulièrement complexe.

Ces femmes diplomates incarnent un visage moderne et égalitaire de leur pays à l'international, tout en opérant dans des contextes nationaux où les droits des femmes sont souvent précaires

(African Union Commission, 2022). Leur mission est complexe : elles doivent parfois défendre des politiques étatiques ambiguës, voire défavorables aux femmes marginalisées. Leur rôle s'exerce dans des sphères de pouvoir marquées par des héritages postcoloniaux et des rapports de domination de genre, de classe et de race. Elles naviguent ainsi entre normes internationales d'égalité et réalités locales contradictoires, révélant les limites des engagements étatiques en matière de genre (African Union Commission, 2022). Leur présence, loin de représenter uniquement le progrès, illustre une ambivalence : elles sont à la fois symbole d'émancipation et vectrices de structures conservatrices. Issues de milieux privilégiés, elles demeurent souvent éloignées des expériences des femmes les plus vulnérables, ce qui réduit leur capacité à transformer en profondeur les rapports de pouvoir.

Comprendre le rôle des femmes diplomates exige une approche intersectionnelle croisant genre, classe et race (Haley McEwen, 2022). Leur présence dans les sphères diplomatiques traduit à la fois une reconnaissance symbolique et le maintien des hiérarchies sociales. Face à des environnements politiques souvent contradictoires entre normes internationales égalitaires et politiques nationales discriminatoires leur marge d'influence reste limitée. Leur capacité à impulser des changements dépend fortement de leur position sociale et des structures de pouvoir existantes, soulignant les tensions entre discours progressistes et réalités institutionnelles.

2. Rwanda : Une révolution féminine au cœur de la reconstruction post-génocide

2.1. Héritage du passé : La reconstruction du Rwanda après le génocide

Le Rwanda, petit pays d'Afrique centrale, a été profondément marqué par son histoire coloniale, son processus post-indépendance et surtout par le génocide de 1994, événements qui ont transformés en profondeur la place des femmes dans la société (Régine King, 2024). Comme d'autres pays africains, le Rwanda a subi les effets du colonialisme, mais son parcours présente des particularités notables (Helen Yogo, Abayomi Zamba, 2025). Dans les années 1950, les luttes d'indépendance ont pris la forme d'une contestation du pouvoir tutsi, associé à la colonisation belge, ce qui a conduit à l'exil prolongé d'une partie de la population (Régine King, 2024, p.188).

Le génocide de 1994 constitue un tournant tragique : en cent jours, près d'un million de personnes sont tuées, anéantissant le tissu social, l'État et l'économie (Régine King, 2024, p.184). Ce massacre a eu un impact démographique majeur, les hommes ayant été les principales victimes, laissant les femmes représenter environ 70 % de la population après le conflit (Jennie Brunet, 2008, p.383). Cette situation a entraîné des transformations sociales profondes, avec des femmes investies dans la reconstruction du pays, dans un contexte de fragilité institutionnelle et de méfiance généralisée entre les communautés.

Déjà affaiblies avant 1994, les institutions étatiques rwandaises ont été quasiment détruites par le génocide (Régine King, 2024). L'administration, la justice, ainsi que les services publics comme la santé et l'éducation ont cessé de fonctionner, forçant le pays à tout reconstruire : sécurité, accueil des réfugiés, prise en charge des orphelins et réhabilitation des infrastructures (Lars Waldorf, 2009). Cette reconstruction a aussi impliqué une restauration de l'autorité de

l'État et des efforts de justice et de mémoire. Les tribunaux Gacaca, mis en place pour juger les auteurs du génocide, ont contribué à rétablir une forme de justice communautaire et à favoriser la réconciliation (Lars Waldorf, 2009, p.20).

Parallèlement, la réintégration de la diaspora tutsie exilée depuis les décennies précédentes a représenté un autre défi majeur (Jennie Brunet, 2008, p.383). Si ce retour a été crucial pour reconstruire une société inclusive, il s'est parfois accompagné de tensions. Ainsi, au-delà de la reconstruction matérielle, le Rwanda a dû relever le défi fondamental de restaurer la confiance entre ses citoyens et envers l'État.

L'héritage du génocide, bien que douloureux, a ouvert au Rwanda une trajectoire de reconstruction marquée par une transformation sociale profonde (Jennie Brunet, 2008). Ce processus ne s'est pas limité à la réhabilitation des infrastructures, mais a également offert de nouvelles opportunités, notamment pour les femmes. Leur autonomisation est devenue un élément central et stratégique de la refondation du pays, en réponse à la fois aux déséquilibres démographiques et à la nécessité de redynamiser les structures sociales (Jennie Brunet, 2008).

Les femmes, désormais majoritaires dans la population, ont été placées au cœur des efforts de reconstruction, tant sur le plan familial qu'institutionnel (Jennie Brunet, 2008, p.384). Cette implication active leur a permis de s'imposer dans des domaines traditionnellement masculins, modifiant durablement les structures de pouvoir et les rapports de genre. Ce tournant a ainsi créé les conditions d'une autonomisation progressive des femmes, faisant de leur engagement un levier essentiel de la résilience et de la modernisation du pays (Jennie Brunet, 2008).

2.2. L'autonomisation des femmes comme levier de reconstruction nationale

Après le génocide de 1994, le Rwanda a engagé une transformation en profondeur de ses structures sociales et politiques, dans un contexte où la population était majoritairement féminine (Régine King, 2024). Cette situation démographique a encouragé une intégration active des femmes dans le processus de reconstruction nationale, en tant qu'actrices centrales du redressement du pays et bénéficiaires d'un nouveau statut socio-économique. Leur autonomisation a ainsi été conçue comme un pilier stratégique du développement inclusif et durable.

Dès la fin des années 1990, sous l'impulsion du Front Patriotique Rwandais (FPR), le gouvernement a lancé des réformes en faveur de l'égalité des sexes, transformant les femmes de victimes passives en forces motrices de la reconstruction (Jennie Brunet, 2008, p.374). Ce virage s'est institutionnalisé avec la création, en 1999, du ministère du Genre et de la Promotion féminine, destiné à promouvoir les droits des femmes et à garantir leur pleine participation à la vie publique. Cette politique volontariste a permis une transformation structurelle, ouvrant aux femmes un accès inédit aux sphères décisionnelles, longtemps monopolisées par les hommes (Petra Debusscher & An Ansoms, 2013).

Au-delà de la simple représentation, les réformes rwandaises ont catalysé un changement profond des structures de pouvoir, touchant la politique, l'administration et la justice (Lars Waldorf, 2009). L'adoption de la Constitution de 2003, qui instaure un quota de 30 % de femmes dans tous les organes décisionnels, ne se limite pas à une mesure symbolique. Elle constitue une stratégie réelle pour redistribuer le pouvoir et renforcer la présence féminine dans les instances politiques (Elizabeth Powley, 2007, p.4). Ce quota, soutenu par des sièges

réservés aux femmes à la Chambre des Députés, a permis une progression spectaculaire : en 2013, les femmes occupaient 63,75 % des sièges parlementaires, un record mondial qui illustre l'importance de cette avancée. Cette transformation de la gouvernance a favorisé la redéfinition des rôles de genre au Rwanda et a montré que l'autonomisation des femmes est non seulement un objectif, mais aussi une condition essentielle pour la reconstruction et le renouveau national.

La participation accrue des femmes rwandaises ne s'est pas limitée à la politique, mais s'est étendue à divers secteurs socio-économiques auparavant inaccessibles (Elizabeth Powley, 2007). Elles ont pris place dans l'administration, la gestion publique, la justice et l'agriculture. Par le biais d'organisations telles que le Forum des Femmes Parlementaires Rwandaises (FFPR), elles ont joué un rôle clé dans la réforme législative et le plaidoyer pour les droits des femmes, contribuant ainsi à transformer durablement la perception sociale de leur rôle (Elizabeth Powley, 2007, p.6).

Cette dynamique a introduit des perspectives de genre dans les politiques publiques, faisant de l'autonomisation des femmes un pilier central de la reconstruction nationale. Des figures comme Aloisea Inyumba et Yolande Mukagasana ont été particulièrement influentes (Jennie Brunet, 2008, p.377). Leur engagement a libéré la parole des femmes et renforcé leur visibilité dans le discours public, intégrant leurs droits au processus de réconciliation. Leur implication dans les politiques publiques a favorisé une approche inclusive, élevant les droits des femmes au même niveau que ceux des hommes, et consolidant leur place dans la société rwandaise.

L'autonomisation des femmes au Rwanda s'inscrit étroitement dans le processus de reconstruction nationale (Petra Debusscher, An Ansoms, 2013). Les progrès législatifs et politiques en faveur des femmes ont engendré un double effet : d'une part, une réorganisation

des structures de pouvoir, et d'autre part, l'émancipation des femmes sur les plans économique, politique et social. Leur inclusion dans les prises de décision a non seulement renforcé l'égalité, mais aussi favorisé une société plus cohérente et stable, contribuant à une reconstruction durable et inclusive (Petra Debusscher, An Ansoms, 2013). L'autonomisation féminine est ainsi devenue un levier essentiel pour le développement économique et social du Rwanda, participant à l'édification d'une nation plus juste, équitable et résiliente face aux défis à venir.

2.3. Limites de l'autonomisation : entre avancées légales et réalités socio-économiques

Les réformes post-génocide au Rwanda ont instauré un cadre législatif favorable à l'égalité des sexes, avec une forte augmentation de la présence des femmes dans les sphères politiques (Petra Debusscher, An Ansoms, 2013, p.1117). Toutefois, l'impact réel de ces politiques sur la vie quotidienne des femmes, notamment dans les domaines familial, économique et communautaire, révèle des limites importantes (Petra Debusscher, An Ansoms, 2013, p.1123). La transformation juridique ne s'accompagne pas toujours d'un changement profond des conditions sociales et culturelles.

L'accès aux ressources économiques reste un obstacle majeur. La loi de 1999 sur l'héritage garantit aux femmes le droit de posséder et transmettre la terre, une avancée historique (Elizabeth Powley, 2007, p.11). Cependant, cette législation demeure inefficace pour de nombreuses femmes vivant dans des unions non enregistrées ou des ménages polygames, car l'absence de reconnaissance juridique les prive de protection et les empêche d'exercer pleinement leurs droits patrimoniaux (Elizabeth Powley, 2007). Cette insécurité juridique perpétue une dépendance économique envers les hommes, aggravée par la crainte d'exclusion sociale ou de conflits familiaux (Jennie Brunet, 2008 ; Médiatrice Kagaba, 2015).

Dans le monde du travail rwandais, les femmes rencontrent encore de fortes inégalités (Petra Debusscher, An Ansoms, 2013). Elles sont largement surreprésentées dans le secteur informel, où les emplois sont précaires, faiblement rémunérés et sans protection sociale, avec des revenus en moyenne 40 % inférieurs à ceux des hommes (Petra Debusscher, An Ansoms, 2013). Cette situation limite leur autonomie financière et leur capacité d'influence dans les décisions familiales. Dans des districts comme Kamonyi, les femmes jouent un rôle clé dans l'agriculture, mais sont exclues de la gestion des revenus du ménage, contrôlée majoritairement par les hommes (Médiatrice Kagaba, 2015, p.576).

Ce déséquilibre est renforcé par des normes patriarcales profondément enracinées (Médiatrice Kagaba, 2015). La reconnaissance juridique ne suffit pas à modifier les rapports de pouvoir au sein des familles ou des communautés. Même lorsque les femmes occupent des postes politiques ou administratifs, leur marge de manœuvre reste limitée, le pouvoir décisionnel étant largement concentré entre les mains d'une élite masculine dans un contexte de forte centralisation politique (Elizabeth Powley, 2007).

Un facteur clé freinant l'autonomisation des femmes au Rwanda est leur faible taux d'alphabétisation, particulièrement en milieu rural, ce qui limite leur accès à l'éducation et à l'information sur leurs droits (Ohlsson, 2005, p.25). Ce déficit éducatif réduit leur capacité à participer aux dispositifs d'accompagnement et à s'engager dans des activités économiques durables, freinant ainsi l'efficacité des politiques d'autonomisation (Ohlsson, 2005). Cette situation accroît leur dépendance, précarité et isolement, et limite leur émancipation réelle.

Ce manque d'autonomie expose également les femmes à une forte vulnérabilité face aux violences basées sur le genre, qu'elles soient physiques, psychologiques ou économiques

(Médiatrice Kagaba, 2015). Malgré les lois existantes, ces violences restent répandues, surtout chez les femmes peu ou non scolarisées, qui manquent souvent de moyens pour faire valoir leurs droits. La peur du jugement social, l'accès difficile à l'information et la complexité du système judiciaire dissuadent nombre de victimes de signaler les abus ou de rechercher de l'aide (Médiatrice Kagaba, 2015, p.586).

L'autonomisation juridique et politique des femmes rwandaises, bien qu'indispensable, ne suffit pas à transformer profondément leur réalité quotidienne (Elizabeth Powley, 2007). Tant que l'accès à l'éducation, la sécurité économique, la protection contre les violences et la reconnaissance sociale ne sont pas pleinement assurés, les effets des politiques restent limités. Le Rwanda illustre ainsi une tension fondamentale entre égalité formelle et conditions réelles d'exercice de cette égalité (Médiatrice Kagaba, 2015). Comprendre cette tension est crucial pour évaluer l'impact réel des politiques de genre et leur influence sur le rôle des femmes dans leur environnement.

Le Rwanda se distingue aussi par son engagement international en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres (Médiatrice Kagaba, 2015). Sa contribution aux organisations internationales et aux initiatives de développement traduit une volonté de se positionner en modèle de progrès en matière de genre, renforçant ainsi son influence dans les débats mondiaux sur l'autonomisation des femmes. Analyser ce rôle international est donc essentiel pour appréhender l'impact global des politiques rwandaises sur la scène mondiale.

2.4. Diplomatie et paradoxe : le Rwanda sur la scène internationale

Depuis la fin du génocide, le Rwanda s'est imposé comme un pionnier en matière d'égalité des sexes, tant au niveau national qu'international (Médiatrice Kagaba, 2015). Le pays est

fréquemment cité comme un modèle dans les instances onusiennes, africaines et multilatérales, grâce à son taux exceptionnel de représentation féminine dans les institutions politiques et à ses politiques publiques intégrant systématiquement une approche sensible au genre.

Le Rwanda a ratifié des conventions internationales majeures, telles que le Protocole de Maputo (2003) et la Plateforme d'action de Beijing (1995), et s'aligne pleinement sur les Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 5 dédié à l'égalité des sexes (Claire Kupper & Virginie Moreau, 2020, p.7). Dans cette perspective, le pays a établi des partenariats stratégiques avec des acteurs internationaux comme l'Union européenne et les États-Unis, visant à attirer des investissements dédiés à l'innovation technologique, à l'éducation des filles et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Ces collaborations ont renforcé la position du Rwanda comme modèle de gouvernance en matière de genre, tout en apportant un soutien concret aux initiatives locales d'autonomisation des femmes.

Dans cette dynamique internationale, le Rwanda se positionne comme un acteur engagé dans la promotion de l'autonomisation des femmes, non seulement en tant que priorité interne, mais aussi comme un levier de diplomatie post-conflit (Médiatrice Kagaba, 2015). En adhérant aux normes internationales définies par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le pays fait de l'égalité des sexes un pilier central de sa gouvernance, en intégrant pleinement cette dimension dans ses politiques publiques. Par exemple, en 2021, le Rwanda a soumis son 10^e rapport périodique (C/RWA/10) à la CEDAW, où il détaille ses efforts pour mettre en œuvre des mécanismes tels que la budgétisation sensible au genre, un outil clé visant à orienter les ressources publiques selon les besoins spécifiques des femmes (Nations Unies, 2021, p.44).

Le mécanisme de budgétisation sensible au genre, qui est au cœur de l'action internationale du Rwanda, garantit que les besoins des femmes soient pris en compte dans tous les secteurs stratégiques, de l'éducation à l'agriculture, en passant par la santé et les infrastructures (Médiatrice Kagaba, 2015, p.574). Cet instrument permet aussi de faire de l'accès aux financements publics un moteur d'émancipation économique féminine, en soutenant leur autonomisation dans une approche intégrée du développement. En témoignent les progrès importants réalisés entre 2017 et 2020, période durant laquelle la part du budget national alloué aux politiques de genre est passée de 14 % à 18 %, un avancement soutenu par des partenaires internationaux comme le PNUD, qui joue un rôle majeur dans l'accompagnement technique et la formation des autorités rwandaises (Nations Unies, 2021, p.9).

Ce partenariat stratégique avec des organisations internationales telles que le PNUD a permis au Rwanda de consolider sa gouvernance inclusive et de s'affirmer comme un leader mondial en matière de budgétisation sensible au genre (Claire Kupper & Virginie Moreau, 2020, p.11). Par ce modèle, le Rwanda montre que l'autonomisation des femmes ne se limite pas à une question secondaire, mais constitue un outil diplomatique majeur, lui permettant d'influencer les discussions internationales sur la reconstruction post-conflit et la gestion équitable des ressources. Ce cadre est désormais considéré comme une référence pour d'autres pays en sortie de crise, offrant un modèle reproductible pour promouvoir l'égalité des sexes via des politiques publiques efficaces (Médiatrice Kagaba, 2015).

Simultanément, le Rwanda poursuit la promotion de son modèle de gouvernance en matière de genre par sa participation active aux missions de maintien de la paix, un domaine clé où le pays a intégré un nombre croissant de femmes parmi ses effectifs déployés à l'étranger (Claire

Kupper & Virginie Moreau, 2020). En 2020, environ 6,5 % des personnels rwandais engagés dans ces missions étaient des femmes, un taux modeste mais supérieur à la moyenne observée dans de nombreux pays africains, où la représentation féminine demeure souvent inférieure à 5 % (Claire Kupper & Virginie Moreau, 2020, p.12). Cette implication témoigne de la volonté du Rwanda de favoriser une présence féminine active dans les opérations de sécurité internationales et de soutenir l'intégration de la dimension de genre dans des secteurs traditionnellement masculins.

En s'investissant dans des initiatives comme la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, le Rwanda s'affirme non seulement comme un acteur respectant les normes internationales, mais aussi comme un exemple de diplomatie normative (Claire Kupper & Virginie Moreau, 2020). En alignant sa politique extérieure sur les principes de cette résolution, le pays cherche à transformer les rôles de genre dans le domaine de la sécurité internationale, encourageant un changement structurel dans la perception et l'implication des femmes dans la gestion des crises.

3. L'autonomisation des femmes au Nigeria : entre héritage culturel et obstacles institutionnels

3.1. Le poids de l'histoire et des traditions : Un regard sur le passé et le présent des femmes nigérianes

Avant la période coloniale, les femmes au Nigeria occupaient une place centrale dans la société et la gouvernance, jouant un rôle actif dans les affaires publiques et économiques (Oni Oluwole, 2014). Elles participaient aux prises de décisions majeures, dirigeaient des migrations, fondaient des villes et intervenaient dans les structures décisionnelles. Des figures emblématiques comme la reine Amina de Zaria et l'Iyalode chez les Yorubas illustrent cette importance historique des femmes dans l'organisation politique et sociale de leur époque (Oni Oluwole, 2014; Diana Dzarma, Shul-Nomyohanna, & al., 2023). Ces femmes assumaient non seulement des fonctions de leadership mais aussi des responsabilités stratégiques dans la gestion des ressources et la médiation des conflits, témoignant d'un système précolonial où le pouvoir était partagé de manière relativement égalitaire entre les sexes.

L'avènement du système colonial britannique au Nigeria, entre les années 1860 et 1880, a profondément transformé la dynamique de pouvoir existante en instaurant des structures administratives et des systèmes de gouvernance fortement patriarcaux qui ont marginalisé les femmes et limité leur influence dans les affaires publiques et politiques (Ake Modupe et al., 2019). Ces nouvelles normes de genre ont attribué aux hommes le contrôle de l'autorité et des décisions, reléguant les femmes à des rôles subalternes. Au cœur de cette transformation, des politiques discriminatoires, notamment l'introduction de critères financiers pour l'éligibilité aux élections, ont rendu presque impossible l'accès des femmes aux postes politiques. Jadis actives dans la prise de décision et la gestion publique, les femmes ont été exclues, ce qui a eu

des répercussions durables sur leur statut social. Ce modèle de gouvernance colonial limitait la participation politique des femmes en les obligeant à s'exprimer uniquement à travers les hommes, consolidant ainsi une structure patriarcale qui continue d'influencer les pratiques politiques contemporaines (Diana Dzarma, Shul-Nomyohanna, & al., 2023, p.28).

Après l'indépendance du Nigeria en 1960, la marginalisation des femmes dans la sphère politique a persisté, contrairement à certains autres pays africains où la représentation féminine a progressé (Oni Oluwole, 2014, p.104). À ce jour, aucune femme n'a accédé aux postes de présidente ou de vice-présidente, malgré des efforts pour renforcer leur présence dans les institutions gouvernementales. Cette situation contraste avec celle du Rwanda, qui a su améliorer la représentation des femmes dans la gouvernance, malgré un passé colonial similaire, sous domination allemande puis belge. Cette divergence s'explique par des différences dans les structures sociales, les héritages culturels, ainsi que par l'impact particulier du colonialisme au Nigeria, où les colonisateurs ont renforcé des normes patriarcales qui se sont maintenues dans les pratiques post-coloniales.

3.2. Obstacles structurels et institutionnels à l'égalité des genres

L'autonomisation des femmes au Nigeria se heurte à un ensemble complexe de barrières structurelles et institutionnelles qui, ensemble, perpétuent leur marginalisation dans la sphère publique et politique (Oni Oluwole, 2014). Ces obstacles, ancrés dans des normes sociales, juridiques, religieuses et économiques, nourrissent un système patriarcal qui limite l'accès des femmes aux ressources, aux espaces décisionnels et aux opportunités de leadership.

Dans de nombreuses communautés nigérianes, les traditions placent les hommes comme figures d'autorité, tandis que les femmes sont cantonnées à des fonctions domestiques et familiales (Oni Oluwole, 2014, p.103). Ces représentations façonnent l'idée selon laquelle les femmes seraient moins aptes à exercer des responsabilités politiques ou professionnelles. Les perceptions sociales qui en découlent contribuent à normaliser les discriminations, souvent tolérées voire entretenues par les institutions publiques et privées. Les attentes sociétales imposent aux femmes la priorité de leur rôle au sein du foyer, ce qui réduit leur disponibilité pour s'engager dans la vie publique et rend leur participation politique moins légitime aux yeux de la société.

Ces représentations sont renforcées par un cadre juridique et coutumier qui institutionnalise l'infériorité des femmes (Eghosa Ekhator, 2021). Dans certaines régions des États du Sud-Est, les femmes ne sont pas autorisées à posséder des terres en leur nom propre et sont fréquemment exclues de l'héritage familial, les biens étant généralement transmis aux membres masculins de la famille (Odiaka Ngozi, 2013). Ces pratiques ne sont pas seulement sociales, elles sont soutenues par des dispositifs juridiques qui entérinent l'inégalité. Par exemple, l'article 360 du Code pénal prévoit une peine plus légère pour les agressions sexuelles commises contre des femmes que pour celles commises contre des hommes, et l'article 55 de la Loi sur le travail tolère certaines formes de violence conjugale sous conditions (Eghosa Ekhator, 2021, p.2). Malgré l'adoption de la Loi sur la violence à l'égard des personnes (VAPP) en 2015, des lacunes majeures persistent dans sa mise en œuvre, en particulier dans les États qui ne l'ont pas encore adoptée. Cette coexistence de normes modernes progressistes et de lois coutumières non abrogées crée une dissonance législative qui affaiblit les droits effectifs des femmes (Eghosa Ekhator, 2021).

Les religions, elles aussi, participent au renforcement de ces inégalités, en prescrivant des rôles genrés rigides (Oni Oluwole, 2014). Certaines interprétations religieuses valorisent la soumission féminine et confinent les femmes à la sphère domestique. Dans le nord du Nigeria, par exemple, la pratique du *purdah* impose aux femmes musulmanes un isolement social et spatial qui limite leur accès à l'éducation, à l'emploi et aux instances politiques (Oni Oluwole, 2014, p.103). Du côté chrétien, certaines lectures conservatrices de la Bible sont également mobilisées pour justifier l'exclusion des femmes du leadership ecclésiastique ou politique. Ces justifications religieuses sont d'autant plus efficaces qu'elles s'articulent aux normes sociales et juridiques, créant ainsi une légitimité morale à l'exclusion.

3.3. Représentation politique

La représentation politique constitue un levier essentiel d'autonomisation, en ce qu'elle garantit aux femmes un rôle actif dans les processus décisionnels et l'élaboration des politiques publiques (Dzarma, Shul-Nomyohanna et al., 2023). Pourtant, au Nigeria, cette dimension reste très limitée. Alors que les femmes représentent environ 49 % de la population, elles occupent une part infime des sièges au sein des institutions politiques. Lors des élections générales de 2019, seulement 21 femmes ont été élues sur 469 sièges au parlement fédéral, soit à peine 4,5 % de représentation (Dzarma, Shul-Nomyohanna et al., 2023, p.23), ce qui place le Nigeria parmi les pays africains les moins avancés en matière de parité.

Cette marginalisation ne reflète pas un manque d'engagement, mais résulte de multiples barrières structurelles (Ake Modupe et al., 2019). Parmi elles, les contraintes économiques occupent une place centrale. Le coût élevé des campagnes électorales, liées à la publicité, à la logistique et à la mobilisation des électeurs, représente un obstacle majeur. Dans un système

politique dominé par l'argent, les femmes, souvent désavantagées sur le plan économique, peinent à réunir les fonds nécessaires pour se porter candidates (Ake Modupe et al., 2019).

L'engagement politique des femmes au Nigeria est freiné par une forte dépendance financière aux hommes, limitant leur autonomie économique même quand elles ont un revenu. Cette situation entrave leur capacité à financer des campagnes électorales et affecte leur légitimité dans un milieu politique dominé par des hommes (Ake Modupe et al., 2019). L'accès aux financements externes reste difficile, car les établissements de crédit sont souvent réticents à soutenir les femmes candidates, renforçant ainsi leur exclusion des processus électoraux (Ake Modupe et al., 2019, p.26). Les partis politiques, organisés selon des logiques patriarcales, offrent un soutien limité aux candidatures féminines, tant pour les investitures que pour le financement, ce qui fragilise leur position. Cette situation est aggravée par la violence politique, souvent manifestée par des menaces, intimidations et stigmatisations sexistes, qui constitue un obstacle important décourageant fortement l'engagement des femmes en politique.

Il est important de souligner que les dynamiques au sein même des groupes féminins jouent un rôle dans la faiblesse de la représentation politique des femmes. L'absence de solidarité entre femmes constitue un obstacle majeur à la formation d'un front uni en faveur de l'égalité de genre. Le cas de Sarah Jibril, seule candidate féminine à la primaire présidentielle du Parti démocratique populaire (PDP) en 2011, illustre bien cette problématique (Irene Pogoson, 2012). Lors de ce vote interne, elle n'a obtenu qu'un seul suffrage, le sien, sur près de 3541 exprimés, démontrant non seulement la résistance des élites politiques aux candidatures féminines, mais aussi le manque de soutien des électrices elles-mêmes, reflet de l'intériorisation des normes patriarcales (Irene Pogoson, 2012, p.116)

3.4. Traduction diplomatique : un acteur engagé sur la scène internationale

Le Nigeria se positionne comme un acteur diplomatique engagé sur la scène internationale en matière de genre, affichant une activité plus marquée que celle de certains pays africains (Victor Ayeni, 2016). Il est signataire de conventions majeures telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Protocole de Maputo, la Plateforme de Beijing et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU . Ces engagements se traduisent par des actions concrètes, notamment la collaboration avec des partenaires internationaux tels qu'ONU Femmes, la Banque mondiale, Affaires mondiales Canada et l'Union européenne.

Lancée en 2020, la plateforme nationale de données sur la violence basée sur le genre (VBG) au Nigeria, soutenue par l'Initiative Spotlight un partenariat entre l'Union européenne et les Nations Unies, vise à renforcer les cadres législatifs, améliorer l'accès aux services pour les survivantes et mobiliser les communautés pour prévenir la violence (Federal Ministry of Women Affairs and Social Development, 2024). Cette plateforme centralise des données provenant de diverses sources, telles que les rapports de police, les établissements de santé et les organisations de la société civile, permettant ainsi une réponse coordonnée et informée à l'échelle nationale. Elle se concentre également sur la collecte et l'analyse de données désagrégées par sexe et âge pour informer les politiques et programmes (UN Women, 2025). Malgré ces avancées, des défis subsistent.

3.4.1. Collaboration avec les ONG internationales : un levier pour l'autonomisation des femmes

La coopération avec des ONG internationales joue un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des sexes au Nigeria. Des organisations telles qu'ActionAid Nigeria, Women in Successful Careers (WISCAR) et Women in Business (WIMBIZ) collaborent avec le gouvernement pour renforcer la participation des femmes à la vie politique et économique. Par exemple, ActionAid Nigeria, en partenariat avec Affaires mondiales Canada, a lancé le projet « Women's Voices and Leadership-Nigeria » (WVL-Nigeria), un programme de cinq ans visant à renforcer les droits des femmes et des filles au Nigeria (ActionAid Nigeria, 2025). Ce projet aborde des questions telles que l'autonomisation des femmes, la justice économique, la participation politique des femmes et la lutte contre la violence basée sur le genre.

WISCAR, en partenariat avec ONU Femmes et soutenu par l'Union européenne via l'initiative Spotlight, a lancé en 2023 le tout premier fonds privé de lutte contre les violences basées sur le genre en Afrique de l'Ouest et centrale. Ce fond représente un engagement de 25 millions USD sur cinq ans visant à accompagner 10 000 survivantes avec des services complets et à offrir des opportunités de résilience et de réinsertion à 50 000 femmes et filles à risque, tout en aidant 300 entreprises à renforcer leurs politiques internes (Women in Successful Careers, 2023). Domicilié auprès d'ONU Femmes et piloté par un comité directeur réunissant des acteurs privés majeurs, incarne un modèle novateur de coopération public-privé, politique et institutionnelle pour prévenir la violence de genre, promouvoir l'égalité et soutenir les droits fondamentaux des femmes au Nigeria. Ces initiatives démontrent l'importance de la collaboration entre le gouvernement nigérian et les ONG internationales pour promouvoir l'autonomisation des femmes et lutter contre les inégalités de genre.

3.4.2. Investissements étrangers : catalyseurs de l'autonomisation économique des femmes

Les investissements étrangers jouent un rôle déterminant dans l'autonomisation économique des femmes nigérianes. Le projet « Nigeria for Women », financé par la Banque mondiale à hauteur de 500 millions de dollars, vise à améliorer les moyens de subsistance des femmes en leur offrant un meilleur accès aux opportunités économiques (Banque mondiale, 2023). Ce projet se concentre sur l'inclusion financière, la formation en littératie financière et la mobilisation de l'épargne, en mettant l'accent sur les groupes d'affinité féminins (WAG) comme plateformes pour atteindre les femmes vulnérables.

La Banque africaine de développement quant à elle a approuvé un prêt de 100 millions de dollars pour soutenir les petites et moyennes entreprises dirigées par des jeunes et des femmes, dans le cadre de l'initiative Nigeria Youth Entrepreneurship Investment Bank (YEIB) (African Development Bank Group, 2024). Ce projet ambitionne de créer plus de 161 000 emplois directs, dont 40 % pour les femmes, et de soutenir plus de 38 000 entreprises dirigées par des jeunes (African Development Bank Group, 2024). Ces investissements étrangers, en synergie avec les initiatives gouvernementales et les partenariats avec les ONG internationales, constituent des catalyseurs essentiels pour l'autonomisation économique des femmes au Nigeria.

En somme, le Nigeria démontre un engagement soutenu en faveur de l'égalité des sexes, à travers une diplomatie active, des réformes législatives, des partenariats stratégiques avec des ONG internationales et des investissements ciblés pour l'autonomisation des femmes. Malgré ces initiatives et cette diplomatie active, la mise en œuvre concrète au niveau national reste

limitée. Plusieurs lois internationales ratifiées ne sont pas encore intégrées dans la législation nationale, ce qui se traduit par la persistance de pratiques discriminatoires. À l'inverse, le Rwanda illustre une approche plus aboutie en matière d'égalité des sexes, grâce à une application rigoureuse des réformes, un cadre législatif national aligné sur les conventions internationales, et une transformation sociale favorisant une plus grande participation politique et économique des femmes.

4. Leadership politique et carrières diplomatiques féminines

4.1. Louise Mushikiwabo : Symbole de la diplomatie inclusive rwandaise

L'objectif des politiques d'autonomisation des femmes, telles que définies par Elizabeth Powley (2007), est de garantir une participation réelle des femmes à la prise de décision et à l'élaboration des politiques internationales, au-delà de simples présences symboliques. Le parcours de Louise Mushikiwabo, figure emblématique de la diplomatie rwandaise et africaine, illustre parfaitement l'impact de ces politiques sur la carrière des femmes diplomates, tout en mettant en lumière la cohérence entre son ascension professionnelle et les actions du président Kagame en matière d'égalité des sexes.

Née en 1961 à Kigali dans une famille tutsie aisée et intellectuelle, Louise Mushikiwabo a grandi dans un environnement propice à l'éducation et à l'engagement civique (Organisation internationale de la francophonie, 2025). Son frère, Lando Ndasingwa, était un homme politique influent, ce qui a exposé Louise dès son jeune âge aux dynamiques politiques et sociales du Rwanda. Cette position sociale lui a permis d'accéder à une éducation de qualité, obtenant un diplôme en anglais à l'Université nationale du Rwanda en 1984 (Elias Hakizimana, 2018). En 1986, elle a émigré aux États-Unis grâce à une bourse pour poursuivre des études en interprétariat à l'Université du Delaware, où elle a obtenu une maîtrise en langues et interprétation (Organisation internationale de la francophonie, 2025). Cette formation lui a permis de développer des compétences linguistiques et diplomatiques essentielles, facilitant ainsi son passage ultérieur à des rôles de leadership politique et diplomatique.

Entre 2000 et 2005, Louise Mushikiwabo a poursuivi sa carrière aux États-Unis, travaillant comme traductrice et interprète, notamment pour la Banque africaine de développement

(BAD), où elle a occupé le poste de directrice de la communication (Elias Hakizimana, 2018). Cette période a été marquée par un engagement croissant envers les questions liées au développement et à la communication internationale. En 2004, elle a été honorée par l'American University School of International Service avec le prix « Outstanding Humanitarian Award », en reconnaissance de son engagement humanitaire et de son travail visant à sensibiliser la communauté internationale aux conséquences du génocide rwandais (Elias Hakizimana, 2018).

En 2006, elle coécrit avec Jack Kramer *Rwanda Means the Universe: A Native's Memoir of Blood and Bloodlines*, un ouvrage semi-autobiographique qui explore son histoire familiale, son exil et les événements tragiques du génocide de 1994 (Organisation internationale de la francophonie, 2025). Ce livre a servi de catharsis personnelle et de moyen pour partager la réalité du génocide avec un public international. À partir de cette expérience d'écriture et de témoignage, elle décide de s'engager plus activement dans la vie publique et de mettre son histoire au service de la reconstruction de l'image du Rwanda.

En mars 2008, à la demande du président Paul Kagame, elle est revenue au Rwanda pour occuper le poste de ministre de l'Information (Elias Hakizimana, 2018). Elle met alors son expérience personnelle et sa compréhension profonde des enjeux rwandais et internationaux au service de la diplomatie et de la coopération régionale et internationale.

Dès le début de son mandat, Mme Mushikiwabo a placé l'autonomisation des femmes au cœur de ses priorités (Commission des affaires étrangères, 2023). Consciente des défis persistants en matière d'égalité des sexes dans l'espace francophone, elle a initié et soutenu plusieurs actions concrètes visant à améliorer la condition des femmes. Lors de la Conférence de

Montréal en 2019, elle a mis en avant le rôle essentiel des femmes dans la reconstruction du Rwanda : « Après s'être relevé, en grande partie grâce aux femmes, de l'immense tragédie qu'il a connue il y a 25 ans, le Rwanda a atteint une parité presque parfaite au niveau politique. Les femmes y sont présentes en grand nombre dans le secteur privé et des affaires, mais aussi sur nos collines, dans nos villages, à l'international. » (Organisation Internationale de la francophonie, 2019)

En octobre 2018, lors du Sommet de la Francophonie à Erevan, Louise Mushikiwabo a été élue secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), prenant officiellement ses fonctions en janvier 2019 (Organisation internationale de la francophonie, 2019). Depuis lors, elle s'est engagée à promouvoir les valeurs fondamentales de la Francophonie, en mettant particulièrement l'accent sur l'inclusion des jeunes, l'éducation des filles et le développement du numérique. Son parcours illustre comment des politiques d'autonomisation peuvent permettre aux femmes de jouer un rôle clé dans la diplomatie et la gouvernance internationale.

L'une de ses initiatives phares est le lancement en 2020 du Fonds « *La Francophonie avec Elles* » (Organisation internationale de la francophonie, 2019). Ce fonds de solidarité internationale a été créé pour soutenir les femmes vulnérables, particulièrement affectées par la pandémie de COVID-19. Il finance des actions de terrain menées par des acteurs reconnus dans l'espace francophone, notamment en Afrique, au Liban et dans les Caraïbes. Depuis sa création, le fonds a soutenu plus de 300 initiatives concrètes, bénéficiant à près de 90 000 femmes dans 34 pays de l'espace francophone (Organisation internationale de la francophonie, 2025).

Ces projets visent à améliorer la participation des femmes à la vie économique et sociale, leur accès aux formations professionnelles, ainsi qu'à soutenir le développement d'activités génératrices de revenus. Car comme le souligne Mme Mushikiwabo lors d'un dîner-débat organisé le 11 mars 2025 à New York, en marge de la 69e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, la construction de sociétés apaisées doit reposer sur la promotion effective et durable des droits des femmes et des filles, à tous les niveaux international, local, communautaire et familial (Organisation internationale de la francophonie, 2025). Cette démarche s'inscrit dans une logique d'équité, condition indispensable à un développement harmonieux.

Louise Mushikiwabo a aussi souligné l'importance de l'autonomisation des femmes dans le développement socio-économique. Elle a déclaré : « Parce que l'autonomisation des femmes est une des priorités de notre stratégie économique. Nous allons promouvoir l'entrepreneuriat féminin avec le projet "Pionnière". Entrepreneures, artisanes, enseignantes, apprenantes, chercheuses, élues, militantes, journalistes, écrivaines, cinéastes, artistes, diplomates, fonctionnaires... La Francophonie vous accorde désormais une attention particulière » (Organisation internationale de la francophonie, 2021).

Dans son compte rendu à la commission des affaires étrangères, Mme Mushikiwabo explique qu'elle accorde une grande importance à l'éducation des filles. Des efforts sont alors déployés pour lutter contre des pratiques néfastes comme l'excision et les mariages précoces, qui ont des effets dévastateurs sur la santé et le bien-être des filles (Commission des affaires étrangères, 2023, p.4). Sous sa direction, l'OIF collabore avec des organisations locales de la société civile pour mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'éducation des filles et de la formation

professionnelle des femmes (Commission des affaires étrangères, 2023). Elle a également initié des missions économiques et commerciales dans plusieurs pays pour stimuler les échanges entre les pays francophones. Ces missions encouragent la participation des femmes et des jeunes entrepreneurs, favorisant ainsi leur inclusion dans les dynamiques économiques régionales (Commission des affaires étrangères, 2023). Ces actions illustrent l'engagement de l'OIF, sous la direction de Mme Mushikiwabo, en faveur de l'autonomisation économique et sociale des femmes dans l'espace francophone.

4.2. Le rôle de Joy Mukanyange dans la diplomatie rwandaise

Joy Mukanyange est une figure majeure de la diplomatie rwandaise contemporaine et un exemple marquant du rôle croissant des femmes dans les sphères politiques et diplomatiques du Rwanda post-génocide (Swanee Hunt, 2017). Née dans l'ancienne province de Gikongoro, aujourd'hui dans le sud du Rwanda, elle est contrainte de fuir le pays avec sa famille en 1959 lors des violences interethniques qui ont frappé la communauté tutsie (Swanee Hunt, 2017, p.44). Elle devient réfugiée en Ouganda à l'âge de huit ans, période où des milliers de Tutsis fuient les massacres et trouvent asile dans les pays voisins, notamment l'Ouganda, le Burundi et la République Démocratique du Congo.

C'est en Ouganda qu'elle grandit et poursuit ses études dans des conditions précaires mais déterminées, jusqu'à obtenir une licence en littérature et en français à l'Université Makerere, une institution reconnue d'Afrique de l'Est (Swanee Hunt, 2017, p.47). Son retour au Rwanda se fait après le génocide des Tutsis en 1994, un événement traumatique pour la nation mais aussi une période de profonde reconstruction politique et sociale. Le gouvernement dirigé par

le Front patriotique rwandais (FPR), qui prend le pouvoir après avoir mis fin au génocide, engage alors une réforme politique ambitieuse incluant l'autonomisation des femmes.

Dans ce contexte, Joy Mukanyange est nommée ambassadrice du Rwanda en Tanzanie au milieu des années 1990, probablement autour de 1996, par le président Paul Kagame (Swanee Hunt, 2017, p.14). À cette époque, le Rwanda s'efforce de rétablir ses relations diplomatiques, d'asseoir sa légitimité sur la scène internationale et de se reconstruire en interne. Durant sa mission en Tanzanie, Joy Mukanyange joue un rôle stratégique dans le renforcement des liens bilatéraux avec un pays clé de la région des Grands Lacs (Swanee Hunt, 2017, p.24). Elle représente le Rwanda dans divers forums diplomatiques et politiques, mais elle s'implique aussi activement dans des initiatives liées à la condition féminine.

Le parcours de Joy Mukanyange, diplomate rwandaise, incarne un engagement profond en faveur de l'autonomisation des femmes au Rwanda » (Mukanyange, J., 2010). Son action s'est inscrite dans une dynamique de transformation sociale, politique et économique, visant à promouvoir le leadership féminin, défendre les droits des femmes et améliorer leurs conditions de vie. Dès ses débuts, Joy Mukanyange a joué un rôle déterminant dans l'ancrage institutionnel de l'égalité de genre au Rwanda. En tant que présidente du Rwanda Women Leaders' Caucus, elle a œuvré pour l'intégration de cette égalité dans la Constitution rwandaise, notamment en collaborant avec le Caucus des femmes du parlement de transition pour faire pression en faveur de l'adoption d'un quota pour les femmes dans toutes les instances décisionnelles (Olsson, Anna-Maria. 2005, p.23). Cette disposition, inscrite dans la Constitution adoptée en 2003, a conduit à ce que lors des élections parlementaires de la même année, les partis politiques incluent des femmes dans leurs listes.

Le discours de Joy Mukanyange intitulé « *Rwandan Women Stand Together* », prononcé le 17 décembre 2010, a été présenté dans le cadre d'une série de témoignages organisée par Inclusive Security, une organisation dédiée à la promotion de la participation des femmes dans les processus de paix et de sécurité. Dans cette allocution, elle affirme : « *Women have been the backbone of Rwanda's recovery* » (Mukanyange, J., 2010), soulignant le rôle central des femmes dans la reconstruction post-génocide du pays. Elle met également en lumière l'importance de l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels, en déclarant : « *The Rwandan Women's Caucus played a pivotal role in ensuring gender equality was enshrined in our Constitution* » (Mukanyange, J., 2010). Mukanyange insiste sur le fait que l'autonomisation des femmes est essentielle non seulement pour des raisons d'équité, mais aussi pour l'efficacité dans la reconstruction nationale : « *Empowering women is not just about fairness; it's about effectiveness in rebuilding our nation* » (Mukanyange, J., 2010). Elle souligne également la résilience des femmes rwandaises : « *The resilience and determination of Rwandan women have transformed our society* » (Mukanyange, J., 2010).

Ces citations montrent non seulement son attachement à la cause des femmes, mais aussi la manière dont elle lie son propre parcours à un mouvement collectif, celui des femmes rwandaises qui ont pris leur place dans l'espace public à partir de l'an 2000, lorsque le Rwanda est devenu l'un des pays avec le plus fort taux de représentation féminine au Parlement. L'effet des politiques d'autonomisation des femmes sur son propre parcours est donc très clair.

4.3. Parcours et contributions de Ngozi Okonjo-Iweala

Ngozi Okonjo-Iweala, née en 1954 à Ogwashi-Ukwu dans l'État du Delta au Nigeria, incarne une figure emblématique du leadership féminin africain (Ngozi Okonjo, Gillard Julia, 2020,

p.107). Son parcours, marqué par une ascension remarquable dans les sphères économiques et diplomatiques internationales, trouve ses racines dans une enfance imprégnée de valeurs d'excellence, de résilience et de service.

Aînée de sept enfants, elle grandit dans une famille où l'éducation et le leadership sont des piliers fondamentaux (Ngozi Okonjo, Gillard Julia, 2020). Son père, le professeur Chukwuka Okonjo, mathématicien et roi traditionnel (Obi) de la communauté d'Ogwashi-Ukwu, et sa mère, Kamene Okonjo, professeure de sociologie, ont tous deux obtenu des doctorats respectivement en Allemagne et aux États-Unis. Leur engagement académique et leur statut social ont façonné un environnement où l'excellence était la norme. Dans son livre, Ngozi confie: « *I felt loved rather than pushed to excel, but in my family home I simply absorbed a culture of high expectations* » (Ngozi Okonjo, Gillard Julia, 2020, p.108). Okonjo-Iweala souligne que, bien qu'elle ait grandi dans un milieu exigeant, sa famille lui a offert un soutien affectif constant. Elle n'a pas ressenti de pression directe pour réussir, mais a été immergée dans une culture valorisant l'excellence (Ngozi Okonjo, Gillard Julia, 2020). Cette approche lui a permis de développer une confiance en elle-même et une motivation intrinsèque, essentielles pour surmonter les obstacles liés au genre et aux inégalités structurelles.

Son enfance est également marquée par une immersion dans la vie rurale, vivant avec sa grand-mère pendant que ses parents poursuivaient leurs études à l'étranger (Ngozi Okonjo, Gillard Julia, 2020, p.107). À neuf ans, elle savait déjà cuisiner, nettoyer et accomplir des tâches domestiques, illustrant une éducation ancrée dans la discipline et le sens des responsabilités. Cette période forge en elle une résilience qui se révélera cruciale lors de la guerre du Biafra,

conflit qui interrompt sa scolarité pendant deux ans et expose sa famille à des pertes matérielles et humaines considérables(Ngozi Okonjo, Gillard Julia, 2020).

Poursuivant ses études aux États-Unis, elle obtient un diplôme en économie à Harvard en 1976, suivi d'un doctorat en économie du développement au MIT en 1981 (Ahmed, Z., 2021). Sa thèse porte sur la politique de crédit, les marchés financiers ruraux et le développement agricole au Nigeria, témoignant d'un engagement précoce envers les enjeux économiques de son pays.

Sa carrière débute à la Banque mondiale en 1982, où elle gravit les échelons jusqu'à devenir directrice générale adjointe (Ahmed, Z., 2021). Elle y supervise un portefeuille opérationnel de 81 milliards de dollars, couvrant l'Afrique, l'Asie du Sud, l'Europe et l'Asie centrale. Son expertise la conduit à jouer un rôle clé lors des crises alimentaires de 2008-2009 et de la crise financière mondiale, démontrant sa capacité à naviguer dans des contextes économiques complexes (Ahmed, Z., 2021).

En 2003, Ngozi Okonjo-Iweala est nommée ministre des Finances du Nigeria, devenant ainsi la première femme à occuper ce poste (Ahmed, Z., 2021). Dès son entrée en fonction, elle initie des réformes économiques majeures visant à stabiliser l'économie nigériane et à renforcer la transparence financière.

L'une de ses initiatives les plus marquantes est la négociation avec le Club de Paris, qui aboutit en octobre 2005 à un accord historique : l'annulation de 18 milliards de dollars de dette sur les 30 milliards dus par le Nigeria, soit une réduction de 60 % de la dette publique du pays (World Trade Organization, 2025). Cette opération est rendue possible grâce à l'engagement du gouvernement nigérian dans un programme économique ambitieux, soutenu par le Fonds

monétaire international, et à la mise en œuvre de réformes structurelles visant à assainir les finances publiques et à promouvoir une gestion rigoureuse des ressources.

Parmi ces réformes, en décembre 2003, Okonjo-Iweala propose un projet de loi sur la responsabilité budgétaire (*Fiscal Responsibility Bill*) visant à contrôler les dépenses incontrôlées des revenus pétroliers alloués aux États et aux collectivités locales, qui recevaient environ 55 % des recettes totales (Callaghy, Thomas M. 2009. p.6). Dans une démarche inhabituelle, elle commence à publier dans les journaux les allocations mensuelles des revenus pétroliers provenant du compte fédéral aux États et aux collectivités locales, une initiative qui s'est révélée très populaire auprès de certains et extrêmement impopulaire auprès d'autres.

En 2013, lors de son second mandat en tant que ministre des Finances du Nigeria, Ngozi Okonjo-Iweala a lancé le programme « Growing Girls and Women in Nigeria » (GWIN), une initiative novatrice de budgétisation sensible au genre visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (World Bank, 2016). Consciente des limites du concept de « gender mainstreaming », elle a déclaré : « *I had grown tired, quite candidly, of the phrase "gender mainstreaming". It wasn't getting us anywhere fast enough. Yet here I was, Minister of Finance, with so many tools at my disposal, what excuse could I give for not moving forward on this?* » (World Bank, 2016). Le programme GWIN a mis en place un système d'incitations budgétaires : les ministères qui atteignaient des résultats supplémentaires en faveur des femmes et des filles recevaient des allocations budgétaires additionnelles.

Cinq ministères ont initialement participé, notamment ceux de l'Agriculture, de la Santé et des Travaux publics. Par exemple, le ministère de l'Agriculture a introduit un système de portefeuilles électroniques, permettant à 2,5 millions de femmes d'accéder directement aux

intrants agricoles, éliminant ainsi les intermédiaires et les risques de corruption (World Bank, 2016). De plus, un programme de soutien à l'entrepreneuriat féminin a été lancé, offrant des subventions allant de 10 000 à 90 000 dollars à 1 200 femmes, ce qui a conduit à la création d'environ 10 000 emplois directs (World Bank, 2016). Ces initiatives ont démontré comment une approche budgétaire stratégique peut favoriser l'inclusion économique des femmes et renforcer leur rôle dans le développement national.

En 2021, elle devient directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), première femme et première Africaine à occuper ce poste (World Trade Organization, 2025). Elle y promeut l'inclusion des femmes dans le commerce mondial, soulignant que « trade can be a source of more and better jobs, and of increased purchasing power for women » (World Trade Organization, 2021). Elle met en avant l'importance des technologies numériques pour aider les femmes à surmonter les obstacles liés au genre dans le commerce, appelant à combler le fossé numérique entre les sexes. Elle insiste également sur la nécessité de mesures de soutien ciblées pour les femmes, notant que moins de 40 % des mesures prises pour la reprise économique mondiale sont sensibles au genre. (World Trade Organization, 2021).

4.4. Joy Uche Ogwu : carrière

Joy Uche Angela Ogwu, née le 22 août 1946, incarne une figure emblématique de la diplomatie nigériane et une fervente défenseuse des droits des femmes (Hallmarks of Labour Foundation, 2023). Son parcours exceptionnel, tant sur le plan académique que professionnel, s'inscrit dans un contexte où l'autonomisation des femmes au Nigeria reste un défi majeur.

Originaire de l'État du Delta, Joy Ogwu a entamé sa carrière académique en tant que maître de conférences assistante au National War College et au National Institute of Policy and Strategic Studies (NIPSS) au Nigeria (Hallmarks of Labour Foundation, 2023). Elle a ensuite rejoint l'Institut nigérian pour les affaires internationales (NIIA), où elle est devenue la première femme à occuper le poste de Directrice générale. Sur le plan académique, elle a obtenu un baccalauréat et une maîtrise en sciences politiques de l'université Rutgers aux États-Unis, puis un doctorat en sciences politiques de l'université de Lagos au Nigeria (Nations Unies, 2008) .

En 2004, Joy Ogwu a été décorée de l'Ordre de l'Officier de la République fédérale du Nigeria (OFR) pour sa contribution exemplaire au pays (Nations Unies, 2008). Elle siège également aux conseils d'administration de l'Institut TIGER en Pologne et du Centre for Law and Business à Lagos. Par la suite, en 2006, Joy Uche Angela Ogwu a été nommée ministre des Affaires étrangères du Nigeria par le président Olusegun Obasanjo, devenant ainsi la deuxième femme à occuper ce poste (Nations Unies, 2008). Bien que son mandat ait été relativement court, elle a joué un rôle essentiel dans la promotion de la diplomatie nigériane, en mettant l'accent sur la consolidation des relations internationales et la représentation du Nigeria sur la scène mondiale.

En 2008, elle a été nommée représentante permanente du Nigeria auprès des Nations Unies, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2017 (Nations Unies, 2014). Durant cette période, elle a présidé à plusieurs reprises le Conseil de sécurité de l'ONU, notamment en juillet 2010, en octobre 2011 et en avril 2014 (Nations Unies, 2014). Son leadership a été déterminant pour mettre en avant les questions liées à la paix, à la sécurité et à l'égalité des sexes. En avril 2014, en tant que Présidente du Conseil de sécurité, elle a organisé un débat ouvert sur la question « Les

femmes et la paix et la sécurité », mettant en lumière la violence sexuelle dans les conflits, qu'elle a qualifiée de véritable « fléau » (Nations Unies, 2014).

Tout au long de sa carrière, Joy Ogwu a été une fervente défenseuse des droits des femmes et de leur participation active dans les processus de paix et de sécurité (Ogwu, 2011). Dans son discours *Women and the World at a Turning Point*, prononcé le 2 mars 2011 à la Mission permanente du Nigeria auprès des Nations Unies, Joy Ogwu a insisté sur la nécessité d'inclure les femmes dans les processus de paix et sur le rôle déterminant de l'égalité des sexes pour la stabilité internationale. Elle déclarait alors :

We believe that when women sit at the peace table, negotiations will not only move faster but they will be assured to achieve the desired results. Gender equality is a force multiplier for these efforts, and women and girls constitute the largest constituency for peace in the world. (Joy Ogwu, Women and the World at a Turning Point, 2 mars 2011)

Ces propos illustrent sa conviction que la participation des femmes est cruciale pour parvenir à une paix durable et inclusive. Elle considère l'égalité des sexes non seulement comme un droit fondamental, mais aussi comme un catalyseur pour le développement durable. Ces déclarations reflètent son engagement constant à promouvoir la participation active des femmes dans les processus de paix et de sécurité, soulignant que leur inclusion est essentielle pour parvenir à une paix durable et inclusive. Son parcours témoigne d'une volonté inébranlable de faire progresser les droits des femmes et de les intégrer pleinement dans les processus décisionnels mondiaux.

Malgré ses réalisations, le parcours de Joy Ogwu demeure une exception dans le contexte nigérian. Bien qu'elle ait occupé des postes diplomatiques de haut niveau et qu'elle ait contribué de manière significative sur la scène internationale, il est notable qu'elle n'a pas mis en place

de programmes ou de réformes spécifiques en faveur des droits des femmes au Nigeria pendant ses mandats ministériels ou diplomatiques. Cette absence peut s'expliquer par les structures patriarcales profondément enracinées dans la société nigériane, qui limitent l'action des femmes, même lorsqu'elles accèdent à des fonctions de premier plan (Diana Dzarma, Shul-Nomyohanna, & al, 2023). Cependant, son ascension a inspiré de nombreux groupes et organisations à poursuivre des objectifs similaires. La majorité des femmes au Nigeria font face à des défis tels que l'accès limité à l'éducation, les normes patriarcales rigides et une faible représentation dans les sphères politiques et diplomatiques (Oni Oluwole, 2014). Les initiatives individuelles, bien que louables, ne suffisent pas à surmonter les obstacles structurels qui entravent l'autonomisation des femmes à l'échelle nationale.

CONCLUSION

L'étude des parcours de Louise Mushikiwabo et Joy Mukanyange pour le Rwanda, ainsi que de Ngozi Okonjo-Iweala et Joy Ogwu pour le Nigeria, révèle deux dynamiques distinctes d'ascension féminine dans les sphères diplomatiques de haut niveau, façonnées par les contextes politiques nationaux et les politiques d'autonomisation mises en œuvre dans chaque pays. Au Rwanda, la période de reconstruction post-génocide a été marquée par une volonté politique explicite d'inclure les femmes dans tous les secteurs de la vie publique. Dans ce cadre institutionnel structurant et inclusif, des figures telles que Louise Mushikiwabo et Joy Mukanyange ont pu émerger.

Leur accès à des postes diplomatiques de premier plan n'est pas uniquement le fruit de leur mérite individuel, mais s'inscrit dans un environnement politique conçu pour favoriser la participation féminine. Toutes deux dotées d'un solide capital éducatif, elles ont su utiliser leur expertise pour participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques en faveur des femmes, notamment dans les domaines de l'éducation des filles, de la santé maternelle et infantile, et de la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Dans le domaine de l'éducation, le Rwanda a connu des avancées significatives. Avec un taux d'alphabétisation en hausse chez les femmes âgées de plus de 15 ans, atteignant 77,81 % en 2020, contre 69 % en 2018, témoignant des efforts soutenus pour améliorer l'accès à l'éducation pour les femmes (Perspective Monde, 2025).

À l'inverse, le cas du Nigeria met en lumière une trajectoire où les réussites féminines, bien que remarquables, reposent principalement sur des parcours individuels isolés dans un environnement institutionnel peu propice à une égalité systémique. Ngozi Okonjo-Iweala et

Joy Ogwu ont accédé à des fonctions de haut niveau, telles que ministre des Finances ou représentante permanente auprès des Nations unies, grâce à un capital éducatif et professionnel acquis notamment aux États-Unis. Et ce, en dépit de leur influence, leurs actions en faveur de l'égalité des sexes ont eu une portée plus limitée.

Malgré des dispositifs impressionnants en matière d'égalité des sexes et des objectifs ambitieux, le déséquilibre entre les genres demeure un défi au Nigeria. Environ 56 % de la population analphabète est constituée de femmes (Priscilla Achakpa & Mirjana Radović-Marković, 2019, p.106). Sur le plan de l'emploi, la participation des femmes à la population active reste faible, avec seulement un tiers des Nigériens employés dans le secteur formel étant des femmes.

Les initiatives comme le programme *Growing Girls and Women in Nigeria* (G-WIN), lancé en 2012 par Ngozi Okonjo-Iweala, restent ponctuelles et ne s'inscrivent pas dans une stratégie nationale cohérente et durable d'autonomisation des femmes (Priscilla Achakpa & Mirjana Radović-Marković, 2019). L'initiative a été saluée comme une avancée majeure pour la budgétisation sensible au genre au Nigeria, mais elle n'a pas été institutionnalisée comme une politique nationale systémique et durable .

L'absence de vision structurelle en matière d'égalité des genres au Nigeria se manifeste clairement à travers les efforts infructueux de Biodun Olujimi, alors ministre des Affaires féminines, pour faire adopter des lois favorables aux droits des femmes (Gideon Fakomogbon, 2021). Parmi ces initiatives, le projet de loi sur l'égalité des sexes (*Gender and Equal Opportunities Bill*), parrainé par la sénatrice représentante d'Ekiti South, visait à garantir l'égalité des droits pour les femmes en matière d'emploi, d'héritage, de mariage, de divorce,

d'accès à l'éducation, à la propriété et à la terre, ainsi qu'à assurer leur protection contre la violence et la discrimination fondée sur le genre (Gideon Fakomogbon, 2021). Cependant, ce projet de loi a été rejeté à plusieurs reprises par le Sénat nigérian, principalement en raison d'oppositions fondées sur des considérations religieuses et culturelles. Certains sénateurs, notamment du nord du pays, ont estimé que le projet de loi était incompatible avec les principes de l'islam et les coutumes locales, arguant que l'égalité des sexes contrevenait à leurs croyances religieuses et culturelles (Gideon Fakomogbon, 2021). Cette résistance persistante à une transformation institutionnelle en profondeur met en évidence les défis structurels auxquels sont confrontées les initiatives visant à promouvoir l'égalité des genres au Nigeria.

Un point de convergence notable entre les quatre femmes analysées est leur passage par les États-Unis, que ce soit dans le cadre de leurs études supérieures ou de leur carrière internationale. Cette expérience a renforcé leur capital humain et leur a ouvert l'accès à des réseaux mondiaux influents. Cependant, l'impact de cet enrichissement varie selon le contexte politique : au Rwanda, il s'intègre dans une dynamique nationale structurée visant à renforcer la place des femmes dans les institutions ; au Nigeria, il constitue avant tout un atout personnel sans effet structurant sur l'environnement politique général.

Ainsi, l'analyse croisée de ces parcours met en évidence le rôle déterminant du contexte national dans la construction des opportunités d'autonomisation des femmes. Au Rwanda, l'articulation entre volonté politique, réformes institutionnelles et engagement individuel a permis de convertir les avancées personnelles en progrès collectifs. Au Nigeria, en revanche, les succès restent limités par un cadre politique moins réceptif aux enjeux d'égalité, rendant difficile la généralisation de ces trajectoires exceptionnelles. Cette comparaison souligne

l'importance de politiques publiques cohérentes et inclusives pour transformer les parcours individuels en leviers de changement structurel, et garantir une autonomisation des femmes qui ne soit pas l'exception, mais la norme.

ANNEXE

Annexe A : Portraits commentés des diplomates étudiées



Ngozi Okonjo-Iweala, directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (World Trade Organization, 2025).

Première femme et première Africaine à la tête de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala est une actrice majeure du leadership africain sur la scène économique mondiale (World Trade Organization, 2025). Ancienne ministre des Finances du Nigeria, elle a été pionnière en matière de budgétisation sensible au genre avec le programme GWIN.

Tiré de Director-General, par World Trade Organization, s.d., https://www.wto.org/english/thewto_e/dg_e/dg_e.htm
© WTO/Jay Louvion. Reproduit avec permission.

Louise Mushikiwabo¹

Louise Mushikiwabo, actuelle Secrétaire générale de la Francophonie, ancienne ministre des Affaires étrangères du Rwanda (Organisation internationale de la francophonie, 2025).

Figure emblématique de la diplomatie inclusive rwandaise, Louise Mushikiwabo incarne le succès des politiques d'autonomisation mises en œuvre après le génocide (Organisation internationale de la francophonie, 2025). Sa carrière internationale illustre la montée en puissance des femmes dans les hautes sphères diplomatiques, notamment grâce à l'engagement du Rwanda pour l'égalité des genres.

¹ Les images ne sont pas reproduites pour des raisons de droit d'auteur. Cliquer sur le nom permet d'accéder à la source originale, idem pour les deux autres images.

Joy Mukanyange

Joy Mukanyange, ancienne ambassadrice du Rwanda en Tanzanie et en Inde (Swanee Hunt, 2017).

Survivante de l'exil tutsi, Joy Mukanyange a joué un rôle crucial dans la diplomatie rwandaise post-génocide (Swanee Hunt, 2017). Militante active pour l'institutionnalisation de l'égalité des genres, elle a œuvré pour l'intégration de la parité dans la Constitution rwandaise de 2003.

Joy Uche Ogwu

Joy Uche Ogwu, ancienne Représentante permanente du Nigeria à l'ONU et ancienne ministre des Affaires étrangères (Hallmarks of Labour Foundation, 2023).

Universitaire et diplomate chevronnée, Joy Ogwu a marqué la diplomatie nigériane par son engagement pour la paix et la sécurité internationale (Hallmarks of Labour Foundation, 2023). Elle a été une voix forte pour les droits des femmes dans les enceintes multilatérales, malgré un contexte national souvent peu favorable à la participation féminine.

Annexe B : Tableaux comparatifs sur la représentation diplomatique des femmes

Tableau 1 : Discours et actions des présidents du Nigéria et du Rwanda

Président	Discours	Actions concrètes	Critiques	Statistiques de représentation féminine
Paul Kagame (Rwanda)	« <i>Women are a cornerstone of prosperity for society as a whole. Even in situations of conflict, they are in a position to make unique contributions to peace and stability</i> » (International Women's day, 2018) « <i>The fight for gender equality is common sense. Women are our mothers, sisters, wives, and daughters. Whenever women gain, everybody gains, and nobody loses</i> » (Global Gender Summit, 2019) « <i>Women stand as a cornerstone in our country's advancement, their value not obscured but evident. It is not hidden; it has always been visible. Gender equality is not a revelation; it is a recognition of their inherent worth. I encourage women to assert their rights while reminding every Rwandan to fiercely advocate for their own</i> » (International Women's day celebration, 2024)	Programme Vision 2020 - Constitution de 2003 avec quota 30 % (Elizabeth Powley, 2007). Accès à l'éducation : Progression notable de la scolarisation des filles, avec un ratio filles/garçons supérieur à 1 dans le primaire et le secondaire (Rapport national du Rwanda, 2008). Inclusion des femmes dans les STEM : mise en place de politiques de discrimination positive et programmes éducatifs spécifiques pour encourager les filles et femmes dans les domaines scientifiques et	Représentation comme outil politique	Parlement : 61,3 % (2024) Gouvernement : 50 % (2024) Diplomatie : Des femmes rwandaises occupent des postes de haut niveau dans des organisations internationales, telles que : Valentine Rugwabiza, nommée en février 2022 cheffe de la MINUSCA (Mission des Nations Unies en Centrafrique), première femme rwandaise à diriger une mission de maintien de la paix de l'ONU (Nation Unies, 2025). Monique Nsanzabaganwa, élue en février 2021 vice-présidente de la Commission de l'Union africaine, mandat courant jusqu'en février 2025 (Union africaine, 2025). Agnes Kalibata, nommée en décembre 2019, envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 (Nations Unies, 2021). Louise Mushikiwabo, devenue en 2019 Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), succédant à la Canadienne Michaëlle Jean

		technologiques (UN Women, 2024). African Girls Can Code Initiative (AGCCI), camps de robotique, et soutiens institutionnels (UN Women, 2024). Participation active du président à des événements STEM, encouragement des filles à investir les secteurs numériques et de l'innovation (UN Women, 2024).		(Organisation internationale de la francophonie, 2025).
--	--	--	--	--

Muhammadu Buhari (Nigeria)	« <i>The well-being of women and girls remain a pivotal indicator of how well any Nation is doing in driving her developmental plans...</i> » (Presidency of the Federal Republic of Nigeria) « <i>Nigeria calls for a collective global action through a treaty to end all forms of violence against women and girls of all ages</i> » (76e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 2021) « <i>Nigeria remains unwavering in its commitment to ensuring the advancement of human rights, including the advancement of women</i> » (76e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 2021)	Nomination de femmes ministres: Amina Mohammed, Khadija Bukar, Aisha Jummai Al-Hassan, Kemi Adeosun, Zainab Shamsuna Ahmed, etc. (Itunu Ajayi, 2015) Programmes GEE : des initiatives qui visent à réduire le chômage en créant des emplois pour les jeunes diplômés et à fournir une assistance supplémentaire aux entrepreneurs et artisans locaux. (Akande, L., 2017)	Déclarations sexistes et controversée par rapport à sa femme (2016) « <i>She belongs in the kitchen, the living room and the other rooms in my house</i> » (BBC News, 2016). Pas de quotas Faible représentation des femmes (Itunu Ajayi, 2015)	Parlement: 3,9 % (2024)
Olusegun Obasanjo (Nigeria)	« <i>From my own view, if we want the country to grow, we should consider both genders, because a hand can't carry a load to the head alone.</i> » (Peter Moses, 2025) « <i>African women have salvaged the situation in Agriculture in Africa</i> » (Imali Ngusale, 2023).	Commission des affaires féminines/ femmes ministres : Aisha Ismail (1999–2003) : Elle a joué un rôle clé dans l'adoption de la loi sur les droits des enfants en 2003 (Nations Unies, 2002)	Aucun quota Progrès limités	Parlement: ~6 % (2007)

Tableau 2 : Comparaison des contextes nationaux : Rwanda Vs Nigeria

Dimension	Rwanda	Nigeria
Contexte historique récent	Génocide de 1994 : reconstruction nationale centrée sur les femmes	Héritage colonial patriarcal : marginalisation persistante des femmes
Cadre institutionnel	Ministère du Genre (1999), quotas constitutionnels (30 %), réformes légales proactives	Cadre légal fragmenté, coexistence de lois coutumières et modernes
Représentation politique féminine	Parlement: 61 % de femmes (2013)	Parlement fédéral : 4,5 % de femmes (2019)
Stratégies d'autonomisation	Budgétisation sensible au genre, programmes éducatifs, partenariats avec ONU et PNUD	Programmes ciblés (WVL, GWIN), fonds pour survivantes VBG, soutien d'ONG et bailleurs internationaux
Perception internationale	Modèle de diplomatie inclusive, et fort engagement dans les ODD, missions de paix, et conventions internationales	Activisme diplomatique, ratification de conventions, coopération bilatérale, mais faible transposition dans les politiques nationales
Limites	Persistance des inégalités économiques et patriarcales, disparités rurales, vulnérabilité persistante malgré le cadre législatif	Disparités régionales, faiblesse des mécanismes de mise en œuvre, résistance socioculturelle, patriarcat institutionnalisé

Tableau 3 : Parcours comparés des quatre femmes diplomates africaines

Nom	Date de naissance	Début de carrière diplomatique	Origines sociales	Formation académique	Positions clés occupées
Louise Mushikiwabo	1961	2008 (Ministre de l'Information)	Famille tutsie aisée, frère homme politique	License en anglais à l'Université nationale du Rwanda, Maîtrise en langues et en interprétation à l'Université du Delaware (USA)	Ministre des Affaires étrangères, Secrétaire générale de l'OIF
Joy Mukanyange	~1950	~1996 (Ambassadrice en Tanzanie)	Réfugiée tutsie, origines modestes	Licence à l'Université Makerere (Ouganda)	Ambassadrice et membre active du Women Leaders' Caucus
Ngozi Okonjo-Iweala	1954	2003 (Ministre des Finances)	Famille aristocratique et universitaire	Diplôme en économie à l'Université d'Harvard, Doctorat en économie du développement au MIT	Ministres des Finances, Directrice générale de l'OMC, Directrice à la Banque mondiale

Joy Uche Ogwu	1946	Avant 2006	Classe moyenne instruite	Baccalauréat et maîtrise en sciences politiques à l'Université de Rutgers (USA), Doctorat en sciences politiques au Nigeria	Ministres des Affaires étrangères, Représentante permanente à l'ONU
--------------------------	------	------------	--------------------------------	---	--

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages / Articles scientifiques relatifs au Rwanda

- Burnet, J. E. (2008). Gender Balance and the Meanings of Women in Governance in Post-Genocide Rwanda. *African Affairs*, 107(428), 361–386. <https://doi.org/10.1093/afraf/adn024>
- Carlson, K., & Randell, S. (2013). *Gender and Development: Working with Men for Gender Equality in Rwanda*. *Agenda*, 27(1), 114–125. <https://doi.org/10.1080/10130950.2013.796075>
- Debusscher, P., & Ansoms, A. (2013). *Gender Equality Policies in Rwanda: Public Relations or Real Transformations?* *Development and Change*, 44(5), 1111–1134. <https://doi.org/10.1111/dech.12052>
- Hunt, S. (2017). *Rwandan Women Rising*. Duke University Press.
- Kagaba, M. (2015). *Women's Experiences of Gender Equality Laws in Rural Rwanda: The Case of Kamonyi District*. *Journal of Eastern African Studies*, 9(4), 574–592. <https://doi.org/10.1080/17531055.2015.1112934>
- Kupper, C., & Moreau, V. (2020, novembre). *Le Rwanda et le maintien de la paix : un ancien pays hôte devenu un contributeur de premier plan* [Note d'analyse]. Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix. https://www.observatoire-boutros-ghali.org/wp-content/uploads/2020/11/Note_OBG_Rwanda.pdf
- King, R. U. (2024). *Perceptions of the Implementation of Women's Rights in Post-Genocide Rwanda*. *Frontiers: A Journal of Women Studies*, 45(2), 183–207. <https://research-ebsco-com.proxy.bibliotheques.uqam.ca/c/30xxig/viewer/pdf/ewvncxzgar?modal=cite>
- Mwambari, D., Barney, Walsh., et al. (2021). *Women's Overlooked Contribution to Rwanda's State-Building Conversations*. *Conflict, Security & Development*, 21(4), 475–499. <https://doi.org/10.1080/14678802.2021.1974699>

- Olsson, A.-M. (2005). *A Window of Opportunity: A Minor Field Study of Empowerment in Women's Councils in Rwanda*. Université de Lund. <https://lup.lub.lu.se/luur/download?func=downloadFile&recordId=1328623&fileId=1328624>
- Powley, E. (2006). *Rwanda: The Impact of Women Legislators on Policy Outcomes Affecting Children and Families*. UNICEF. http://www.peacewomen.org/assets/file/Resources/UN/polpart_impactwomenlegislators_unicef_dec2006.pdf
- Waldorf, L. T. (2009). Transitional justice and DDR: The case of Rwanda (Case study). International Center for Transitional Justice. <https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-DDR-Rwanda-CaseStudy-2009-English.pdf>
- Wu, L. (2024). *Unveiling Post-Liberal Peace: Examining Rwanda's Successful Peacebuilding Approach*. Lecture Notes on History, 6(1). <https://doi.org/10.23977/history.2024.060101>

Ouvrages / Articles scientifiques relatifs au Nigéria

- Akanle, O. (2011). *The Sociology of Gender Equality and Development in Democratizing Nigeria*. The Nigerian Journal of Sociology and Anthropology, 9(1). [https://doi.org/10.36108/NJSA/1102/90\(0110\)](https://doi.org/10.36108/NJSA/1102/90(0110))
- Ake, M., Rasak, B., & al. (2019). *Women and political marginalization in Nigeria*. Journal of Education and Policy Review, 11(1), 20–55. Consulté sur <https://eprints.lmu.edu.ng/2040/1/WOMEN%20AND%20POLITICAL%20MARGINALIZATION%20IN%20NIGERIA.pdf>
- Bako, S.-N., Dzarma, D. K., & Majam, B. (2023). *Women emancipation drive in Nigeria: An overview of cultural cum political trajectories and prejudices*. Sapientia Foundation Journal of Education, Sciences and Gender Studies, 5(1), 21-31. <https://sfjesgs.com/index.php/SFJESGS/article/view/358/361>

- Callaghy, T. M. (2009). Anatomy of a 2005 Debt Deal: Nigeria and the Paris Club [Version abrégée]. Département de science politique, Université de Pennsylvanie. https://live-sas-www-polisci.pantheon.sas.upenn.edu/sites/default/files/TC_Nigeria_short.pdf
- Ekhaton, E. O. (2019). Protection and promotion of women's rights in Nigeria: Constraints and prospects. In M. Addaney (Ed.), *Women and minority rights law: African approaches and perspectives to inclusive development* (28p.). Eleven International Publishing. <https://ssrn.com/abstract=3799471>
- Gbadeyan, O., Adedolapo A., et al. (2024). *Strengthening Women Engagement in Post-Conflict Peacebuilding in North-East Nigeria: An Interrogation of the UN Resolution 1325*. Cogent Arts & Humanities, 11(1), 2286067. <https://doi.org/10.1080/23311983.2023.2286067>
- Nnadi, I. (2012). *An Insight into Violence against Women as Human Rights Violation in Nigeria: A Critique*. Journal of Politics and Law, 5(3), 48. <https://doi.org/10.5539/jpl.v5n3p48>
- Odiaka, N. O. (2013). *Gender justice and women's rights in Nigeria: Addressing cultural barriers and legal challenges*. Afe Babalola University: Journal of Sustainable Development Law and Policy, 2(1), 190–205. <https://www.ajol.info/index.php/jsdlp/article/view/122608>
- Oni, E. (2014). *The Dynamics of Women Political Emancipation and Political Participation in Nigeria*. Journal of Sustainable Development in Africa, 16(3). <https://www.jsd-africa.com/Jsda/Vol16No3-Sum14A/PDF/TheDynamicsWomenPoliticalEmancipationNigeria.pdf>
- Pogoso, I. A. (2012). *Gender, political parties and the reproduction of patriarchy in Nigeria: A reflection on the democratisation process, 1999–2011*. Journal of African Elections, 11(1). Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa. <https://www.eisa.org/storage/2023/05/2012-journal-of-african-elections-v11n1-gender-political-parties-reproduction-patriarchy-nigeria-reflection-democratisation-process-1999-2011-eisa.pdf?x82092>

Tuki, D. (2024). *Examining the Effect of Gender, Education and Religion on Attitudes toward Gender Equality in Nigeria*. Politics, Groups, and Identities, 1–27. <https://doi.org/10.1080/21565503.2024.2304311>

Uzebu-Imarhiagbe, E. (2020). *Women in the Nigerian Judiciary: Considerable Headway or Organised Progress?* International Journal of the Legal Profession, 27(2), 175–188. <https://doi.org/10.1080/09695958.2020.1750410>

Autres ouvrages généraux pertinents

Achakpa, P., & Radović-Marković, M. (2017). Strengthening Women's Economic Empowerment: A Study of Growing Women and Girls (G-WIN) in Nigeria, West Africa. ResearchGate. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.32750.05446>

Aggestam, K., & Towns, A. E. (2020). “Diplomacy is a feminine art”: Feminised figurations of the diplomat. *Review of International Studies*, 46(5), 656–676. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/S0260210520000315>

Ayeni, V. O. (2016). *The Impact of the African Charter and the Maputo Protocol in Selected African States*. Pretoria: PULP.

Dawuni, J. (2021). *Gender, Judging, and the Courts in Africa: Selected Studies*. Routledge Studies on Gender and Sexuality in Africa.

Gebeye, B. A. (2021). “Women’s Constitutional Rights”, *A Theory of African Constitutionalism*. Oxford Academic. <https://doi.org/10.1093/oso/9780192893925.003.0007>

Ramji-Nogales, J. (2019). Revisiting the category “women”. Dans S. H. Rimmer & K. Ogg (Éds.), *Research handbook on feminist engagement with international law* (pp. 240–252). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781785363924>

Rimmer, S. H. (2019). Women as makers of international law: Towards feminist diplomacy. Dans S. H. Rimmer & K. Ogg (Éds.), *Research handbook on feminist engagement*

with international law (pp. 26–43). Edward Elgar Publishing. <https://doi.org/10.4337/9781785363924>

Rudman, A. (2023). *A comprehensive commentary on the Maputo Protocol: Advancing women's rights in Africa*. Pretoria University Law Press. ISBN 978-1-7764117-8-8.

McEwen, H. (2022). The (Geo)politics of Gender and Sexuality Diversity in a Multipolar World: Reading African Anti-Genderisms beyond the Transatlantic. *Politique africaine*, (168), 95–119. <https://doi.org/10.3917/polaf.168.0095>

Standfield, C. (2022). Who Gets to Be a Virtuoso? Diplomatic Competence through an Intersectional Lens. *The Hague Journal of Diplomacy*, 17(3), 371-401.

Yogo, H. N., & Zamba, A. D. (2025). Role of African Women in Post-Conflict Reconstruction: Reconciliation & Rehabilitation. *Open Journal of Social Sciences*, 13, 485-515. <https://doi.org/10.4236/jss.2025.131030>

Traités et documents internationaux

Charte des Nations Unies. Nations Unies. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter>

Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes. OHCHR. (1981). <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>

Nations Unies, CEA. (2022). *Discours du Secrétaire exécutif lors de la huitième session du Forum régional africain sur le développement durable*. <https://www.uneca.org/fr/videos/huitième-session-du-forum-régional-africain-sur-le-développement-durable/discours-du>

Protocole de Maputo. Union Africaine. https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-treaty-0027_protocol_to_the_african_charter_on_human_and_peoples_rights_on_the_rights_of_women_in_africa_f.pdf

Policy and Legal Advocacy Centre (PLAC). (2023). *The Constitution of the Federal Republic of Nigeria 1999*. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/nig164561.pdf>

Rwanda: *Constitution of the Republic of Rwanda Revised in 2015*. <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/2015/en/123205>

Cas juridiques et rapports

Banque mondiale. (2023). *Pourcentage de sièges occupés par des femmes au parlement (Nigeria, Rwanda)*. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SG.GEN.PARL.ZS?end=2024&locations=NG-RW&start=2000&view=chart>

Rwanda Legal Case Studies. (2019). *Gender Equality and Law: Case Studies from Rwanda*.

ONU Femmes. (2020). *Progress of the World's Women: Families in a Changing World*.

Participation politique des femmes: *Baromètre Afrique 2024* (2e éd.). International IDEA.

Sources sur les femmes diplomates

Ahmed, Z. (2021). *Ngozi Okonjo-Iweala (1954)*. BlackPast. Consulté le 16 juin 2025, sur <https://www.blackpast.org/global-african-history/ngozi-okonjo-iweala-1954/>

Callaghy, Thomas M. 2009. *Anatomy of a 2005 Debt Deal: Nigeria and the Paris Club* [version abrégée]. Département de science politique, Université de Pennsylvanie. https://live-sas-www-polisci.pantheon.sas.upenn.edu/sites/default/files/TC_Nigeria_short.pdf

Fakomogbon, G. (2021, 16 décembre). A law to empower women & girls was just rejected again in Nigeria. Global Citizen. Consulté le 16 juin 2025, sur <https://www.globalcitizen.org/en/content/gender-equal-opportunities-bill-nigeria-setback/>

- Gillard, J., & Okonjo-Iweala, N. (2020). *Women and leadership: Real lives, real lessons*. Penguin Random House.
- Hakizimana, E. (2018, 12 octobre). How Mushikiwabo has climbed global leadership ladder. Rwanda Inspirer. Consulté le 16 mai, sur <https://rwandainspirer.com/how-mushikiwabo-has-climbed-global-leadership-ladder/>
- Hallmarks of Labour Foundation. *Professor Joy Uche Ogwu*. Consulté le 16 mai 2025, sur <https://hallmarksoflabour.org/dvteam/professor-joy-uche-ogwu/>
- Mukanyange, J. (2010, 17 décembre). *Rwandan Women Stand Together*. Inclusive Security. Consulté le 16 mai 2025, sur <https://youtu.be/roQLxJW0VaQ>
- Mushikiwabo, L. (2019, 10 juin). *Discours à l'ouverture de la Conférence de Montréal du Forum économique international des Amériques*. Consulté le 15 mai, sur https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-01/Discours-SG_Conférence-de_Montréal-2019.pdf
- Nations Unies. (2002, 20 novembre). *Nomination de Valentine Rugwabiza au poste de représentante permanente du Rwanda auprès de l'ONU*. Consulté le 16 mai, sur <https://press.un.org/fr/2002/ag1286.doc.htm>
- Nations Unies. (2025). Consulté le 16 mai 2025, sur <https://www.un.org/sg/fr/content/profiles/valentine-rugwabiza>
- OIF. (2025). *Débat francophone de haut niveau en marge de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies*. Consulté le 16 mai 2025, sur <https://www.francophonie.org/index.php/debat-francophone-commission-condition-de-la-femme-ONU-7948>
- Ogwu, U. J. (2011, 2 mars). *Women and the World at a Turning Point*. Forum parallèle de la 55e session de la Commission de la condition de la femme. Consulté le 16 mai 2025, sur <https://archive.upf.org/resources/speeches-and-articles/3516-uj-ogwu-women-and-the-world-at-a-turning-point>

Okonjo-Iweala, Ngozi. (2021). *Discours inaugural de la directrice générale*. Organisation mondiale du commerce. Consulté le 16 mai 2025, sur https://www.wto.org/english/news_e/spno_e/spno2_e.htm

Organisation internationale de la Francophonie. (2021). *Journée internationale de la Francophonie 2021*. Consulté le 16 mai 2025, sur <https://www.francophonie.org/journee-internationale-de-la-francophonie-2021-1672>

Organisation internationale de la Francophonie. (2025). *Louise Mushikiwabo*. <https://www.francophonie.org/louise-mushikiwabo-2894>

Rwanda Inspirer. (2025). *How Mushikiwabo Has Climbed Global Leadership Ladder*. <https://rwandainspirer.com/how-mushikiwabo-has-climbed-global-leadership-ladder/>

WTO. (2025). *Directrice générale : Ngozi Okonjo-Iweala*. Consulté le 16 mai 2025, sur https://www.wto.org/english/thewto_e/dg_e/dg_e.htm

Sources complémentaires diverses

ActionAid Nigeria. (2025). *À propos de nous*. Consulté le 10 mai 2025, sur <https://nigeria.actionaid.org/about-us>

African Development Bank. (2023). *Nigeria: la BAD approuve 100 millions de dollars pour soutenir les PME dirigées par des femmes et des jeunes*. Consulté le 10 mai 2025, sur <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/nigeria-african-development-bank-approves-100-million-support-youth-and-women-led-msmes-74947>

Ajayi, I. (2016). *Nigeria: Buhari, female ministers and 35 percent affirmative action* PeaceWomen. Consulté le 10 mai 2025, sur <https://www.peacewomen.org/sites/default/files/Nigeria%20%20Buhari,%20Female%20Ministers%20and%2035%20Percent%20Affirmative%20Action.pdf>

- BBC News. (2016, October 14). Nigeria's President Buhari: My wife belongs in kitchen. BBC News. Consulté le 14 mai 2025, sur <https://www.bbc.com/news/world-africa-37659863>
- Ministère du Genre et de la Promotion de la Famille [MIGEPROF]. (2019, 27 novembre). *Global Gender Summit 2019: "The fight for gender equality is really common sense"*, President Kagame. Consulté le 15 mai 2025, sur <https://www.migeprof.gov.rw/news-detail/global-gender-summit-2019-the-fight-for-gender-equality-is-really-common-sense-president-kagame-1>
- Presidency of the Federal Republic of Nigeria. (2023, February 16). President Buhari says women, girls remain integral to development, launches High-Level Advisory Council on Support for Women and Girls [Press release]. State House, Abuja. Consulté le 15 mai 2025, sur <https://statehouse.gov.ng/news/president-buhari-says-women-girls-remain-integral-to-development-launches-high-level-advisory-council-on-support/>
- Présidence de la République du Rwanda. (2024, 8 mars). International Women's Day celebration (Address by President Kagame) [Vidéo]. YouTube. Consulté le 10 mai 2025, sur https://www.youtube.com/watch?v=_VsyBSRW6FQ
- Ngusale, I. (2023). The Future of Africa's Agriculture Is Gender. Modern Ghana. <https://www.modernghana.com/news/1212800/the-future-of-africas-agriculture-is-gender.html>
- ONU Femmes Afrique. (2025). *Initiative conjointe UE-ONU Spotlight – Nigeria*. <https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-central-africa/nigeria/eu-un-spotlight-initiative>
- Office of the President of Rwanda. (2018, 8 mars). *President Kagame's message on International Women's Day*. Consulté le 9 juin 2025, sur <https://www.paulkagame.rw/international-womens-day/>
- United Nations (2021). Nigeria. President Addresses United Nations General Debate, 76th Session [Vidéo]. YouTube. Consulté le 15 mai 2025, sur <https://youtu.be/VMvEBEkEkD4?si=9JPwINyHl4-8u-AG>
- United Nations. (2002, May 8). Les défis du développement identifiés comme la cause principale des résultats mitigés de l'Afrique en matière de promotion des droits de l'enfant [Communiqué de presse AG/1286]. New York: United Nations Press. Consulté le 10 mai 2025, sur <https://press.un.org/fr/2002/ag1286.doc.htm>
- United Nations Secretary-General. (2025). Valentine Rugwabiza. United Nations. Consulté le 15 mai 2025, sur <https://www.un.org/sg/fr/content/profiles/valentine-rugwabiza>

- United Nations Department of Economic and Social Affairs. (n.d.). Ms. Agnes Kalibata [Profil de paneliste]. SDG Knowledge & Global Events. Consulté le 15 mai 2025, sur <https://sdgs.un.org/panelists/ms-agnes-kalibata-30312>
- Université de Sherbrooke. (2025). Taux d’alphabétisation des femmes (15 ans et plus) – Rwanda. Perspective Monde. . Consulté le 18 mai 2025, sur <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays/?codeTheme=4&codeStat=SE.ADT.LITR.FE.ZS&codePays=RWA&optionsPeriodes=Aucune&codeTheme2=1&codeStat2=x&codePays2=RWA&optionsDetPeriodes=avecNomP>
- UN Women Africa. (2025). African Girls Can Code Initiative (AGCCI). UN Women Afrique. Consulté le 18 mai 2025, sur <https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/eastern-and-southern-africa/liaison-office-to-au-and-uneca/african-girls-can-code-initiative-agcci>
- UN Women Africa. (2024). Empowering girls through robotics and coding in Rwanda. UN Women Afrique. Consulté le 18 mai sur <https://africa.unwomen.org/en/stories/feature-story/2024/04/empowering-girls-through-robotics-and-coding-in-rwanda>
- Women in Successful Careers (WISCAR). (2023). *Conférence annuelle sur le mentorat en leadership*. Consulté le 18 mai 2025, sur <https://wiscar.ng/2023-annual-leadership-mentoring-conference>
- World Bank. (2016). *Why Should Finance Ministers Care About Gender Equality?*. Consulté le 18 mai 2025, sur, sur <https://www.worldbank.org/en/news/speech/2016/05/05/why-should-finance-ministers-care-about-gender-equality>
- World Bank. (2023, 22 juin). *Le Nigeria étend l’autonomisation des femmes*. Consulté le 18 mai 2025, sur <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2023/06/22/nigeria-to-scale-up-womens-empowerment-for-better-economic-outcomes>